

PROCÈS-VERBAUX  
DE  
L'ACADÉMIE  
DU GARD.

---

ANNÉE 1871.

---



NIMES  
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET COMP<sup>e</sup>,  
rue Pradier, 12.

---

1871

# TABLE

DES

## PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD.

ANNÉE 1871.

Séances.	Auteurs.	
		<b>Académie du Gard.</b>
15 avril.	"	Décès de MM. <i>Alb. Meynier</i> , <i>L. Pagézy</i> , membres-résidants ; <i>Emilien Dumas</i> , <i>Serre</i> , de <i>Thomas de Saint-Laurent</i> , <i>Amédée Aillaud</i> , membres non-résidants ; <i>Remacle</i> et <i>Roustan</i> , membres-honoraires.
Id.	"	Démission de M. <i>F. de La Farelle</i> , qui est nommé membre-honoraire.
Id.	"	Nomination du Président et du Vice-Président (MM. <i>Aug. Aurès</i> et <i>A.-H. Révoil</i> ).
Id.	"	Election d'un associé-correspondant (M. <i>P. Cazalis de Fondouce</i> ).
Id.	"	Allocation de 400 fr. par M. le ministre des Lettres, Sciences et Arts.
Id.	"	Prorogation du concours sur <i>la Foire de Beaucaire</i> .
Id.	Ch. Liotard.	Compte des recettes et dépenses de l'année 1870.

Séances.	Auteurs.	
29 avril.	G. de Clausonne	Rapport sur le compte des recettes et dépenses.
13 mai.	"	Décès de M. <i>Dom. Deloche</i> .
Id.	Germer-Durand	Rapport de la Commission de publication.
10 juin.	"	Commission nommée pour l'exploration de grotte du Pont-du-Gard.
24 juin.	Ed. Flouest.	Rapport au nom de la Commission pour l'exploration de la grotte du Pont-du-Gard.
22 juillet.	"	Délibération d'après laquelle les travaux l'Académie seront désormais clôturés au 31 de chaque année.
Id.	A. Viguié.	Rapport sur un travail biographique (Dav. Dardon) de M. <i>Eug. Arnaud</i> , associé-correspondant.
5 août.	"	Election d'un associé-correspondant (M. <i>Ollivier de Marichard</i> ).
4 novemb.	"	Allocation de 400 fr. par M. le ministre de l'Instruction publique.
Id.	"	Circulaire de M. de Caumont, président de l' <i>Institut des Provinces</i> , qui invite l'Académie à désigner deux candidats pour les élections de 1870.
Id.	"	Décès de M. le baron <i>de Rivière</i> , membre non-résidant, et de M. <i>de Félice</i> , associé-correspondant.
18 novemb.	Germer-Durand	Table des travaux de l'Académie pour la période décennale 1860-70.
2 décemb.	L. Penchinat.	Compte rendu de sa démarche auprès de M. le Préfet et de la Commission permanente relativement à 25 exemplaires du <i>Dictionnaire topographique</i> réservés aux membres non-résidents.
Id.	"	Election de deux membres-résidents (MM. <i>Pelet</i> et <i>J. Gaidan</i> ).
Id.	"	Election de deux candidats pour l'Institut des Provinces (MM. <i>Aug. Aurès</i> et <i>E. Germer-Durand</i> ).

Séances.	Auteurs.	
16 décemb.	"	Election d'un membre-résidant (M. <i>Victor Faudon</i> ).
<b>Archéologie.</b>		
15 avril.	Germer-Durand	Découvertes archéologiques à Nîmes et dans le Gard, de juillet à septembre 1869.
29 avril.	Id.	Découvertes archéologiques, etc., d'octobre à décembre 1869.
27 mai.	A. Jeanjean.	Monuments préhistoriques de la grotte de Labry, près Saint-Hippolyte-du-Fort.
10 juin.	P. Cazalis.	Monuments préhistoriques des grottes des environs du Pont-du-Gard.
8 juillet.	A. Aurès.	Etude sur les origines du Calendrier romain (2 <sup>e</sup> partie).
22 juillet.	Id.	Même sujet (suite de la 2 <sup>e</sup> partie).
19 août.	Germer-Durand	Découvertes archéologiques à Nîmes et dans le Gard, pendant le premier semestre 1870.
16 décemb.	A. Aurès.	Nouvelles recherches sur le tracé des Fosses-Mariennes (1 <sup>re</sup> partie).
30 décemb.	Germer-Durand	Découvertes archéologiques à Nîmes et dans le Gard, pendant le second semestre 1870.
<b>Art militaire.</b>		
19 août.	H. Révoil.	Rapport sur le Mémoire de la défense de Paris, par M. E. Viollet-le-Duc.

Séances.	Auteurs.	
<b>Biographie.</b>		
27 mai.	Alph. Dumas.	Notes biographiques sur Emilien Dumas.
24 juin.	Eug. Arnaud.	David Derodon.
8 juillet.	Quesnault-Des-rivières.	Vie du P. Lacordaire, de M. Foisset (1 <sup>re</sup> partie
30 décemb.	C. Liotard.	Notice sur le colonel Pagézy.
<b>Droit.</b>		
5 août.	F. Verdier.	Etude sur le Franc-Allou en Languedoc.
<b>Histoire.</b>		
13 mai.	A. Viguié.	La légende de Guillaume Tell.
10 juin.	Azaïs.	Etude historique sur S. Benoît d'Aniane.
<b>Hydrographie.</b>		
24 juin.	C. Lenthéric.	Etude sur les conditions nautiques du golfe et mouillage d'Aiguemortes.
<b>Littérature.</b>		
13 mai.	Eug. Brun.	Rapport sur une comédie-proverbe de M. Chalmeton, associé-correspondant : <i>Il ne faut pas courir deux... veuves à la fois.</i>
<b>Mathématiques.</b>		
19 août.	X.	Communication anonyme relative à la quadrature du cercle.

Séances.	Auteurs.
15 avril.	Alb. Puech.
24 juin.	Id.
18 novemb.	Id.
24 juin.	Bon de Rivière.
2 décemb.	L. Penchinat.
29 avril.	Eug. Brun.
5 août.	Id.

**Médecine.**

Sur un monstre parasite.

Sur une erreur physiologique et médicale.

De l'homme, à propos du dernier ouvrage de Darwin.

**Philosophie.**

Essai d'études psychométriques.

Du progrès moral.

**Poésie.**

La Vengeance.

Au Vent.

PROCÈS-VERBAUX  
DE  
L'ACADÉMIE DU GARD.

---

*Séance du 15 avril 1871.*

Présents : MM. Aurès, *vice-président*; Dumas, Salles, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, l'abbé de Cabrières, Ginoux, Verdier, Flouest, Dombre, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

L'Académie, en se félicitant de se retrouver, réunie après huit mois et plus d'interruption, ne veut pas passer sous silence les douloureuses préoccupations que lui ont fait éprouver les cruels événements qui, depuis le commencement du mois d'août dernier, ont répandu le deuil et la désolation dans notre patrie. Elle délibère que cette cause trop légitime d'une si longue et si regrettable lacune sera consignée au registre de ses procès-verbaux (1).

Ces tristes circonstances ont donné lieu par contre-coup, dans notre ville, à quelques

(1) Les séances, reprises le samedi 15 avril, demeurent fixées, de quinzaine en quinzaine, aux 29 du même mois, 13 et 27 mai, 10 et 24 juin, 8 et 22 juillet, 5 et 19 août.

mesures d'ordre et d'administration dont une s'est trouvée intéresser la Compagnie d'une manière toute spéciale. Le secrétaire-perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le maire de Nîmes, à la date du 21 novembre, portant que l'extension à donner à certains services publics obligeait la municipalité à reprendre possession du local des séances de l'Académie à l'hôtel de ville. Cette lettre exprimait d'ailleurs, avec les regrets de ce déplacement forcé, l'espérance qu'il y serait pourvu dans un avenir prochain, et mettait en même temps les salons de la mairie à notre disposition pour nos réunions ordinaires et extraordinaires. Au reçu de cette communication, les membres du bureau se rendirent auprès de M. le maire, et obtinrent sans difficulté que la partie du local dont s'agit qui contient notre Bibliothèque serait provisoirement maintenue *in statu quo*, et recevrait, en outre, notre mobilier en dépôt, de manière à nous éviter un laborieux déménagement de livres et de meubles. Ce provisoire pourra subsister jusqu'à l'achèvement des constructions qui sont déjà commencées sur l'emplacement de l'ancienne maison des Dames de la Miséricorde, et qui ont été conçues de manière à ménager à l'Académie un local à son usage. En attendant, M. le maire nous a renouvelé l'offre de disposer pour nos séances d'un des salons de l'hôtel de ville.

Pendant les huit mois qui viennent de s'écouler, l'Académie a fait plusieurs pertes qui sont venues l'affliger d'une manière sensible. Le 6 décembre dernier, la mort lui enlevait M. *Albert Meynier*, un de ses plus jeunes membres, qui prenait déjà un intérêt vif à ses travaux et sur qui elle fondait des espérances. Le 6 février suivant, c'était notre cher et ex-



cellent ami le colonel *Pagézy*, notre doyen d'âge, qui ne comptait que M. Teulon de plus ancien que lui dans la Compagnie. Un juste tribut d'hommages et de regrets a été rendu, sur leur tombe, à chacun de nos deux confrères, le jour même de la séparation dernière. Ces hommages et ces regrets devront être reproduits dans nos registres, et tout particulièrement ceux qui s'adressent à M. *Pagézy*, cet infatigable collaborateur, ce modèle continuel de travail et d'exactitude, toujours attentif à tout ce qui pouvait intéresser l'Académie, qui ne vivait en quelque sorte que pour elle, et qui en même temps savait si bien se faire goûter au milieu de nous par ses affectueuses et sympathiques dispositions à l'égard de ses confrères.

Parmi nos membres non résidants, nous avons perdu :

M. *Emilien Dumas*, de Sommières, si remarquable par ses connaissances en géologie et par les travaux considérables qu'il a accomplis dans cette partie, pour le département du Gard ;

M. le docteur *Serres*, d'Alais, dont la mort survenue à la fin du mois d'août nous a été communiquée, le 26 novembre, au nom de sa veuve, par son neveu, M. Barre ; sa science et son activité lui avaient assuré depuis longtemps une place honorable parmi nous, et il a emporté nos justes regrets ;

M. *Thomas de Saint-Laurent*, ancien capitaine d'état-major, à la Bastide-d'Engras, qui avait hérité du goût et des aptitudes de son oncle, M. Thomas de Lavernède, pour les sciences exactes ;

Enfin, M. le docteur *Amédée Aillaud*, de Beaucaire, notre ancien lauréat à la suite du

concours ouvert en 1862 par l'Académie pour l'éloge du docteur Amoureux.

Il n'est pas inutile d'observer que ces quatre décès ne donnent ouverture qu'à la nomination de trois membres non-résidants, afin de ne pas dépasser le nombre normal de 24, fixé par notre dernier règlement. Il y avait en dernier lieu 25 titulaires.

Quant aux membres-résidants, les vides causés par la mort de MM. Albert Meynier et Pagézy se trouvent augmentés par la démission de M. de La Farelle, qui nous l'a adressée dès le 28 janvier dernier, en nous exprimant ses regrets que son âge et ses infirmités ne lui permettent plus d'assister aux séances, et en nous assurant de sa gratitude de l'accueil qu'il a toujours reçu parmi nous. Ces sentiments trouveront une réciprocité assurée, et l'Académie s'empressera certainement de se conserver attaché, par la nomination et le lien de membre honoraire, un confrère aussi aimé et estimé que M. de La Farelle.

Ici, de même que pour les membres non-résidants, comme le dernier chiffre de 37 dépassait d'une unité celui auquel le règlement en vigueur a fixé le nombre des membres-résidants, il n'y aura lieu qu'à la nomination de deux membres nouveaux au lieu de trois. Aux termes de l'article 21, lorsque la question du remplacement aura été résolue affirmativement, l'Académie aura à fixer le délai pendant lequel les propositions de candidatures pourront être reçues sur le registre des inscriptions.

L'Académie a perdu aussi deux de ses membres honoraires : M. Remacle, ancien substitut du procureur du roi à Nîmes, plus tard préfet du Tarn, connu par ses nombreux écrits sur les questions économiques et les institutions de

bienfaisance ; et M. *Roustan*, ancien professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Nîmes, devenu inspecteur-général de l'Université et recteur de l'Académie de Toulouse.

Le secrétaire termine ce résumé des faits accomplis pendant nos longues vacances forcées , en rappelant : 1<sup>o</sup> que l'Académie s'est fait un devoir d'as-ister en corps aux obsèques de M. Auguste Démians, maire de la ville de Nîmes, auxquelles elle avait été officiellement invitée ; 2<sup>o</sup> qu'au jour fixé par le nouveau préfet du Gard, M. de Champvans , pour ses réceptions officielles, le bureau de l'Académie lui a fait la visite d'usage et a reçu de lui un obligeant accueil.

A la suite de cet exposé, qui est revêtu de l'approbation de l'Académie , et après que celle-ci, s'associant pleinement aux sentiments exprimés par son secrétaire , à l'occasion de ses membres décédés, a délibéré que le procès-verbal de la séance en conserverait la mention, il est procédé à un scrutin pour conférer la qualité de membre honoraire à M. de La Farelle , dont la démission comme membre titulaire est acceptée. Cette élection réunit l'unanimité des suffrages. Le secrétaire est chargé d'en porter le résultat à la connaissance de M. de La Farelle.

L'ordre du jour appelle la nomination , qui aurait dû avoir lieu au mois de janvier dernier, d'un président et d'un vice-président pour l'année 1871.

Le scrutin auquel il est procédé à cet effet par les quinze membres présents donne quatorze voix à M. *Aurès* pour la présidence, et quinze à M. *Révoil* pour la vice-présidence.

En prenant possession de ses nouvelles fonctions, M. *Aurès* invite l'Académie à voter des

remerciements à M. de Labaume, son prédécesseur; ce qui est agréé à l'unanimité.

L'Académie passe à un second scrutin, qui confère à l'unanimité le titre d'associé-correspondant à M. *Cazalis de Fondouce*, ingénieur civil à Montpellier, présenté le 30 juillet 1870 par MM. Viguié, Flouest et de Clausonne.

Les vacances, par décès ou autrement, dont le secrétaire a entretenu l'Académie, appellent, aux termes de l'article 19 du règlement, la question de savoir s'il y a lieu ou non de procéder actuellement au remplacement. Après l'échange de quelques observations, la délibération sur ce sujet est ajournée à quinzaine.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. *V. Auphan*, président de la Société scientifique et littéraire d'Alais, a écrit, le 8 août 1870, pour remercier l'Académie de la nomination qui lui confère le titre d'associé-correspondant.

Le 9 du même mois, M. le ministre des lettres, sciences et arts annonçait à l'Académie une allocation de 400 fr., qui a été touchée, quelques jours après, par le trésorier.

Il a été fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Par M. Charles Liotard, membre-résidant, et par M. Ernest Liotard, son frère : *l'Annuaire du Gard*, pour 1871 ;

Par M. Bigot membre-résidant : un recueil de ses poésies patoises, *li Bourgadieir*, nouvelle édition ;

Par M. le pasteur Emilien Frossard, associé-correspondant : *Origines du Protestantisme et de la Réforme* ;

Par M. Frédéric Béchard, associé-correspon-

dant : une brochure intitulée *les Etats du Languedoc* ;

Par M. Chalmeton, associé-correspondant : deux brochures ayant pour titre, l'une *A ceux qui ont renié leur mère* ; l'autre *Strophes et sonnets* ;

Par M. Louis Roumieux, associé-correspondant : un morceau de poésie patoise ayant pour titre *Odi et Amour* ;

Par M. Cazalis de Fondouce : *Documents sur la période préhistorique, fournis par la région du département de l'Hérault* ;

Par M. P.-Jean Gaidan, de Nîmes : son volume de poésies intitulé *Aubes d'avril et soirs de novembre*, dont M. Viguié a entretenu l'Académie dans la séance du 16 juillet 1870.

L'Académie charge son secrétaire d'adresser aux auteurs de ces envois des remerciements qui seront d'ailleurs consignés au procès-verbal.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance du 30 juillet 1870 :

*Revue de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, mai 1870.

*Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, tome XII, année 1869, en trois cahiers.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 1870, 3<sup>e</sup> trimestre.

*Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure*, année 1869-1870, de juillet 1869 à mars 1870.

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 4<sup>e</sup> trimestre de 1869.

*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1<sup>er</sup> trimestre de 1870.

*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1869.

*Revue des Sociétés savantes des départements*, mars, avril et mai 1870, 2 cahiers.

*Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1870, 1<sup>er</sup> bulletin.

*Journal des savants*, juillet 1870.

*Revue archéologique du Midi de la France*, vol. II, n<sup>o</sup> 10.

*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 7<sup>e</sup> série, tome II, 1870.

*Bulletin de l'Académie delphinale*, 3<sup>e</sup> série, tome V, 1869.

*Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Lille*, 1869, III<sup>e</sup> série, 7<sup>e</sup> volume.

*Mes Souvenirs*, par M. de Caumont.

Pendant que l'Académie recevait les publications de ses sociétés correspondantes, elle terminait elle-même, par les soins de M. Germer-Durand et de son secrétaire, celle :

1<sup>o</sup> Du volume de ses procès-verbaux, année 1869-1870 ;

2<sup>o</sup> Du volume de ses mémoires, année 1868-1869.

Les circonstances ont arrêté jusqu'ici la distribution et l'expédition de ces deux volumes. M. Charles Liouard est invité à saisir le premier moment favorable pour y pourvoir.

Il est procédé à la nomination d'une commission pour la publication d'un nouveau volume de nos mémoires pour l'année 1869-1870. Cette commission sera composée des membres du bureau et de MM. Dumas, Vigué et Flouest.

Sur l'observation du secrétaire que le concours pour le prix, dont le sujet était l'His-

*toire de la foire de Beaucaire*, n'a donné lieu à l'envoi d'aucun mémoire, l'Académie, prenant en considération les circonstances douloureuses du pays, qui ont pu nuire au succès de ce concours, délibère que le délai en sera prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1872 (1).

Le trésorier dépose sur le bureau le compte des recettes et dépenses de l'année 1870, avec pièces justificatives à l'appui. La vérification du tout est renvoyée à l'examen des membres du conseil d'administration.

M. Albert PUECH présente le dessin et donne la description d'un *monstre parasite* qu'il a observé le 15 juin 1870.

Sur un garçon de cinq ans, originaire de San-Dide (Piémont), et dernier né de six enfants, tous bien conformés, la région épigastrique et la région ombilicale étaient occupées par une tumeur ovoïde, large de 8 à 9 centimètres et d'une longueur totale de 20 centimètres au moins.

Cette tumeur, en apparence unique, était formée réellement de deux parties distinctes :

(1) Les œuvres des concurrents devront être adressées, affranchies, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> février 1872, et porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Les Académiciens ordinaires et les membres honoraires sont exclus du concours. Tout concurrent qui se sera fait connaître, même indirectement, en sera pareillement exclu.

Le prix, offert par l'Académie, consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Il sera décerné dans sa séance publique du mois de mai 1872.

l'une inférieure, réductible, constituée par l'intestin et un fragment du foie, était une *exomphale* ou hernie ombilicale de naissance ; l'autre supérieure, irréductible et contiguë à la précédente, sans se confondre avec elle, était le *parasite* proprement dit.

En examinant par devant cette monstruosité, on constate d'abord une saillie mamelonnée, irrégulière, du volume d'une pomme d'api et enveloppée d'une peau dure, résistante, comme cicatricielle. Cette saillie n'est autre chose que les membranes cérébrales épaissies et hypertrophiées par une inflammation antérieure ; elle est indolore à la pression et ne renferme point de cavité ni de fragments osseux.

Immédiatement au dessous de cette saillie, est une peau dure, véritable cuir chevelu, revêtue par des cheveux noirs, fins et soyeux ; puis un fragment de cou renfermant trois ou quatre vertèbres plus ou moins bien organisées.

En examinant par derrière cette monstruosité, c'est-à-dire du côté de l'épigastre de l'enfant, on trouve une face rudimentaire occupée par une cavité assez régulièrement triangulaire, tapissée par une muqueuse secrétant, principalement la nuit, un liquide analogue à la salive. De chaque côté et au dessus, on note quelques petits poils noirs, tandis que, immédiatement au dessous, est une surface cutanée, représentant la région antérieure du cou.

En résumé, avec l'apparence d'un seul individu, Louis Girardi — tel est le nom de l'enfant — est formé par deux êtres réunis l'un à l'autre au niveau du creux de l'estomac. En dépit d'une origine procréatrice commune et d'un placenta unique, ces *frères siamois* ont eu une destinée différente ; l'un a acquis la taille



et le développement propres à son âge , alors que l'autre, arrêté dans sa croissance au début de la vie, s'est imparfaitement développé. Véritable parasite, puisqu'il n'a pas de cœur et vit aux dépens de son frère, il est représenté par un rudiment de tête à base couverte de cheveux, par une cavité figurant une bouche imparfaite, par un cou médiocrement développé, et il manque complètement de nez, de langue, d'yeux, d'oreilles comme de tronc, de membres supérieurs et inférieurs.

Les monstruosité parasitaires et notamment l'espèce à laquelle appartient ce sujet sont peu communes ; dans leurs ouvrages, véritables monuments élevés à la tératologie, Is. Geoffroy-Saint-Hilaire et A. Forster ont signalé seulement quatre cas semblables.

M. GERMER-DURAND, continuant la série de ses notes sur les découvertes d'antiquités faites pendant les derniers mois de l'année 1869, entretient l'Académie de trois inscriptions romaines trouvées, deux à Nîmes et une à Beaucaire.

1. La pierre qui porte la première de ces inscriptions a été trouvée à Nîmes, en démolissant une maison, par M. Masson, entrepreneur maçon, qui, sur la demande de M. Révoil, en a fait don au Musée, où elle est aujourd'hui déposée. Bien que l'encadrement, à la partie inférieure, ait été brisé, cette fracture n'a fait qu'entamer la dernière ligne ; mais ce qui en reste permet de la lire tout entière, sauf les cinq dernières lettres faciles à compléter. En voici la lecture : (*Dis manibus*) *Severinæ. Severus, Secundi filius*, et *Iulia Fabricia filia pient(issimæ)*. — » Aux mânes de Séverina. Séverus, fils de Sécundus, et Julia Fabricia à leur fille dévouée ».

2. La seconde inscription a été recueillie par M. Germer-Durand sur un cippe trouvé dans la vigne de M. d'Everlange. Cette vigne, située à gauche de la route d'Uzès, est traversée par l'aqueduc de la Fontaine d'Eure, et l'on y remarque deux regards de cet aqueduc. — *D(is) M(anibus) M(arci) Severi Marciani, qui vix(it) an(nos) quadraginta septem. Severia Parthenope conjugii pientissimo et sibi viva fec(it).* — « Aux mânes de Marcus Sévérus Marcianus, mort à l'âge de 47 ans. Sévéria Parthénopé, qui lui survit, a élevé ce tombeau pour son époux dévoué et pour elle-même ». — Le mari de Sévéria Parthénopé était sans doute un des gardiens préposés à la surveillance et à l'entretien de l'aqueduc.

3. C'est d'une excursion épigraphique à Beaucaire et dans les environs, faite en compagnie de notre confrère M. l'abbé Azaïs, que provient l'inscription de Sempronia Panhiané. Elle est sur une tablette de marbre se terminant à droite et à gauche par des queues d'aronde où sont tracées les lettres D. M.— *D(is) M(anibus) Sempronice Panhianes, quum sarcofago posito ei a Iulio quondam Hermia, marito ejus, sep(elivit)...*

M. Germer-Durand pense qu'il ne manque à cette inscription que la dernière ligne, qui portait, avec la fin du mot *sep(elivit)*, le nom de la personne (probablement le fils ou la fille de Sempronia) qui lui avait rendu les derniers devoirs; et il traduit ainsi : — « Aux mânes de Sempronia Panhiané, que N. a enseveli dans ce sarcophage, construit pour elle par feu Julius Hermias, son mari ». Un sarcophage, ou grande auge en pierre, gisait tout auprès, à un mètre de profondeur, dans le jardin de M. Daubian-Delisle.

4. Ce nom de *Sempronia* rappelle à M. Ger-

mer-Durand une inscription trouvée à Nîmes en 1778, près des Arènes, au coin des Quatre-Jambes, et où figure une femme du nom de Sempronia. Bien que cette inscription ne soit plus inédite, puisqu'elle a été publiée en 1802 par M. J.-C. Vincens (*Top. de Nîmes*, p. 573), M. Germer-Durand croit cependant devoir la signaler à l'attention de l'Académie pour deux raisons : 1<sup>o</sup> parce qu'elle nous donne le nom celtique latinisé d'un Gallo-Romain, qui, après avoir été décurion du municipe de *Sanitium* (Senéz), était devenu décurion honoraire de la colonie augustale de Nîmes ; 2<sup>o</sup> parce que c'est le premier et le seul texte épigraphique où se rencontre le nom de *Sanitium*, connu seulement jusqu'ici par la mention qu'en ont faite le géographe Ptolémée, au II<sup>e</sup> siècle, et la *Notitia Provinciarum*, au IV<sup>e</sup>.

5. Une épitaphe en caractères gothiques, portant la date de 1241, a été estampée par M. L. de Bérard dans la cave d'une maison de la rue Saint-Baudile. Voici la lecture et la traduction de cette épitaphe : — *Anno D(omi)ni millesimo ducentesimo quadragesimo primo, e(t) die octava decima mensis se(p)tembris, obi(i)t d(omi)n(u)s Raimund(us) de S(an)c(t)o Paulo, mercator. C(ujus) a(n)i(m)a r(equiescat) i(n) pac(e).* — « L'an du Seigneur mil deux cent quarante-et-un, et le dix-huitième jour du mois de septembre, mourut maître Raimond de Saint-Paul, marchand. Que son âme repose en paix ! »

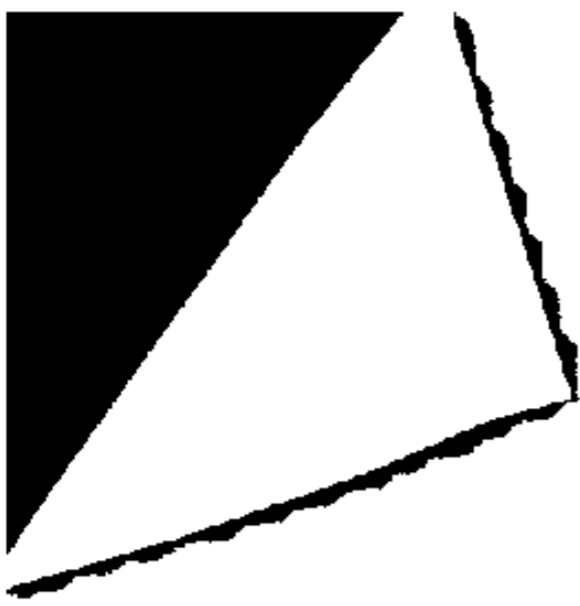
6. A l'aide de quelques commencements de ligne gravés sur une plaque de marbre blanc, remarquée par M. Révoil dans l'atelier du marbrier Sol et provenant du maître autel de l'ancienne église des Capucins (aujourd'hui Sainte-Perpétue), M. Germer-Durand a essayé de déterminer quel était le personnage à

l'épithaphe duquel ce fragment appartenait. S'appuyant sur les mots suivants, donnés par les premières lignes du fragment : *Nobilis vir...pedestrium...oræ Rhodani d(exteræ)*, qui contiennent la mention d'un commandement militaire d'une nature toute spéciale, notre confrère croit pouvoir affirmer que cette épithaphe était celle de Gaspard de Calvière, baron de Saint-Cosme. Le titre et la fonction de *colonel d'un régiment de milices de la rive droite du Rhône* furent, en effet, créés, en 1686, par Louis XIV pour récompenser Saint-Cosme et utiliser son zèle de nouveau-converti.

7. Le même membre entretient encore l'Académie de trois nouveaux noms de potiers, lus par lui sur des fonds de vases samiens trouvés à Penclos Gilly : IANVS — RVFVS — MEDDILLVS ; et d'un denier d'Hérennius, au revers PIETAS-AVGUSTORVM, frappé en l'an 249 de notre ère. Cette pièce d'argent, qui n'est pas commune, a été trouvée dans le territoire de Beaucaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---



*Séance du 29 avril 1871.*

Présents : MM. Aurès, *président* ; Dumas, Salles, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Quesnault-Desrivières, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Gouazé, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. *Cazalis de Fondouce*, élu associé-correspondant dans la séance précédente, a adressé à l'Académie une lettre de remerciement.

M. *Jeanjean*, membre non-résidant, a écrit à l'Académie pour la prier de réserver une place, dans une prochaine séance, à une lecture sur la découverte d'une grotte près de Saint-Hippolyte. Il en offre une autre *sur l'utilité des amendements et sur leur emploi dans les Cévennes*.

L'Académie sera toujours prête à recevoir avec empressement les communications de ses membres non-résidants, et de M. Jeanjean en particulier.

Le secrétaire dépose sur le bureau les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de 1870, reçus depuis la dernière séance.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion relative aux places d'Académiciens va-

cantes. Il est délibéré qu'il n'y a pas lieu de procéder encore au remplacement.

M. DE CLAUSONNE, au nom du conseil d'administration, fait un rapport sur l'état des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'année 1870. Il rend témoignage à la bonne tenue et à l'exactitude des comptes du trésorier, auquel, sur sa proposition, l'Académie vote des remerciements unanimes.

Au nom de M. GERMER-DURAND, absent pour cause d'indisposition, M. le président donne lecture de Notes sur les découvertes archéologiques faites en novembre et décembre 1869.

Il s'agit d'abord d'une marque de potier sur un manche d'amphore trouvé à l'enclos Gilly, L. OL. MA, que M. Germer Durand interprète L. OLIUS MAXIMUS, s'appuyant sur ce fait, que la collection de M. Edw. Barry possède un sceau-estampille en bronze portant tout au long : L.OLI. MAXIMI.

M. Germer-Durand décrit ensuite une bague d'enfant en bronze avec chaton en pâte de verre, où l'on distingue un personnage nu et debout, sans doute un Amour; — et une petite cuiller en bronze, du genre de celles dont on pense que les Romains se servaient pour détacher de leurs écailles les huîtres et autres bivalves dont ils paraissent avoir été si friands.

Au sud de l'enclos Gilly et de l'autre côté de la rue de la Plate-Forme, on a rencontré, dans une vigne, un puits romain dont la construction offrait une disposition particulière : pour le creuser, ou plutôt pour l'obtenir, on s'est servi d'une faille du rocher qu'on a fermée à droite et à gauche par une étroite paroi en moellons smillés. Au fond de ce puits,

on a trouvé : 1<sup>o</sup> un seau en bois d'une seule pièce , ou vase creusé dans une bille de bois dur ; 2<sup>o</sup> une petite lampe en terre cuite ayant la forme d'un escargot.

Pendant le mois de décembre , ont été recueillis, dans les fouilles de l'enclos Gilly , deux petits autels de la dimension de ceux que l'on mettait dans les laraires. L'un est tout-à-fait anépigraphique ; l'autre porte , sur l'une de ses faces, la roue à rayons fulgurants, symbole du culte de Jupiter.

En démolissant un mur de mazet pour l'élargissement de la rue de la Plate-Forme , on a trouvé, encastrées dans ce mur, deux inscriptions, l'une romaine et l'autre moderne.

L'inscription romaine, déterrée en 1778 , a été connue de Séguier. Le texte en a été donné exactement par la *Topogr. de Nîmes* (p. 571). En voici la lecture et la traduction :

*D(is) M(anibus) L(ucii) Iulii Vegeti, sextumvir(i) aug(ustalis). L(ucius) Iulius Lupus patri optim(o).*

« Aux mânes de Lucius Julius Végétus, sévir augustal. Lucius Julius Lupus au meilleur des pères ».

L'inscription moderne était gravée sur deux pierres de grande dimension, dans un cadre de moulures profondément entaillées et dont la partie horizontale est interrompue , en haut par un écusson en relief aux armes de France, et en bas par un autre écusson aux armes de Nîmes. Mais elle a été martelée. Néanmoins M. Germer-Durand a pu en restituer les quatre dernières lignes, où il lit : *Du consulat de M<sup>r</sup> Jacques Richard , bourgeois , M<sup>e</sup> Jacques Lichiere, M<sup>d</sup> chapellier.* Et à l'aide de ces quatre lignes , il établit que cette inscription est celle de l'hôpital protestant , construit

en 1655, rue de la Carreterie, vis-à-vis de « l'hôpital vieux ». Douze ans plus tard, l'hôpital protestant ayant été, par arrêt des Grands-Jours (22 février 1667), réuni à celui des catholiques, l'inscription fut martelée, et la surface où elle avait été gravée disparut sous une épaisse couche de plâtre. Toutefois les moulures et les écussons furent respectés et demeurèrent visibles. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1698, époque à laquelle l'évêque Fléchier acheta, pour l'œuvre de la Providence, les bâtiments de cet ancien hôpital, les fit reconstruire, et les mit en l'état où nous les avons vus jusqu'au commencement des travaux qui viennent d'y être entrepris par la ville, et que nécessite l'agrandissement de la maison des Frères des Ecoles chrétiennes. C'est dans le cours de cette reconstruction que furent déplacées et vendues, sans doute comme vieux matériaux, les deux pierres qu'on a retrouvées encastrées dans le mur du mazel de Mme Laporte, et qui ont été recueillies, avec l'inscription de *L. Julius Végétus*, dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée.

Un cippe funéraire a été déterré, non loin de l'emplacement de l'ancien monastère de Saint-Baudile, chez le sieur Alibert. Il porte l'inscription suivante :

*D(is) M(anibus) Aemiliae Zoes. Parentes fil(iae) piissim(ae).*

« Aux mânes d'Emilia Zoé. Un père et une mère à leur tendre fille ».

Le *cognomen* grec Zoé n'existait pas encore sur nos listes épigraphiques ; mais les affranchies de la *gens Aemilia* y sont déjà au nombre de douze, dont sept portent des surnoms grecs.

En creusant les fondations d'un mazel, dans



le quartier du Fort, on a trouvé une fibule en bronze, que notre confrère M. Flouest a dessinée, sous ses diverses faces, dans son riche album. Elle était accompagnée d'un gros anneau, en bronze aussi, trop petit pour être un bracelet, trop grand pour être porté au doigt. Quelques archéologues ont pensé que les anneaux de ce genre, qu'on a trouvés en assez grand nombre dans l'exploration des cités lacustres, servaient, dans les échanges, de signes représentatifs de la valeur, pendant la période du bronze. On les tenait réunis dans un anneau plus grand ou enfilés, comme font les Chinois pour leurs sapèques.

M. Germer-Dorand termine cette notice en décrivant une petite monnaie de bronze, de fabrication barbare, dont plusieurs exemplaires lui ont été soumis par M. le marquis Camille de Valfons, qui les a trouvés dans les environs du château de Castelnau. Cette monnaie porte, au revers, un sanglier courant à gauche, le poil hérissé sur le dos, la queue en trompette. Au-dessus du sanglier, NAMA; au-dessous, à l'exergue, ΣΑΤ. Cette monnaie, qui a été connue de Mionnet et du marquis de Lagoy, a été très-justement attribuée aux *Namasates* par M. de La Saussaye (*Num. de la Gaule Narb.*, p. 155 et pl. XIX, n° 3).

La fréquence des découvertes de ce petit bronze aux alentours du château de Castelnau permet de supposer avec toute vraisemblance que ce point de notre territoire était déjà un centre de population au temps de l'indépendance gauloise. Le château actuel de Castelnau, échantillon bien conservé de l'architecture militaire du XVI<sup>e</sup> siècle, a des parties qui peuvent remonter jusqu'à l'époque carlovingienne et peut être plus haut. L'appella-

tion de *Castrum-Novum*, qu'il porte dès le XII<sup>e</sup> siècle, indique qu'il avait été précédé par une autre forteresse, élevée sur le même emplacement et construite sans doute avec les débris de quelque *villa* ou *oppidum* gallo-romain, ayant succédé lui-même à un *oppidum* celtique. L'aspect des lieux autorise, du reste, parfaitement cette hypothèse.

M. Eugène BRUN lit un morceau de poésie lyrique intitulé : *la Vengeance*. En voici le début :

Vengeance ! Des canons ! Que partout on en  
[forge !  
Que des monts escarpés on déchire la gorge ,  
Pour tirer tout le fer que contiennent leurs flancs.  
Descendez de vos tours, bronzes des cathédrales,  
Qui des mourants dans l'air chantez les derniers  
[râles ,  
Ou l'hymen de la vierge avec ses voiles blancs.

Que tout métal, soudain, en armes se transforme.  
Qu'on le fonde en mortiers à l'encolure énorme,  
Qui portent aussi loin que peut s'étendre l'œil.  
Que d'entiers régiments en face d'eux s'écroulent,  
Et qu'au fond de l'espace où les cieux se dérou-  
[lent  
Les plus solides forts soient rasés jusqu'au seuil.

A l'œuvre, forgerons ! Travaillez sans relâche.  
Travaillez nuit et jour, activez votre tâche.  
Soufflez le feu, chauffez le fourneau haletant.  
Battez le fer d'un bras qui jamais ne se lasse.  
Fabriquez des fusils, chargeant par la culasse,  
Qui tirent, s'il le faut, cent coups en un instant.

. . . . .

Jeunes gens, quel que soit votre rang ou votre  
[œuvre ,  
Devenez tous soldats, et faites la manœuvre ;  
Des armes dans les camps apprenez le métier.

Pour mieux vous aguerrir , sommeillez sur la  
Supportez la chaleur ainsi que la froidure, [dure,  
Et heurtez le caillou dans le rude sentier.

Plus de luxe, d'amours, de plaisirs et d'orgies !  
Ils ont débilité toutes nos énergies.  
Retrempions-nous au sein du culte des vertus.  
Fortifions nos corps, fortifions nos âmes.  
Brûlons tous ces velours qui décorent nos femmes  
Et tous ces beaux habits dont nous sommes  
[vétus.

Ils nous ont dépouillés, réduits à la besace,  
Ravi nos chères sœurs, la Lorraine et l'Alsace ,  
Voulu nous dégrader et nous anéantir.  
Eh bien , qu'un jour sur eux notre vengeance  
[éclate ,  
Et qu'ils n'aient pas de forts qui, sous leur case-  
[mate ,  
De ses terribles coups puissent les garantir !

Partant de là, et après avoir voué à l'indi-  
gnation publique les exactions et les violences  
de l'invasion prussienne, M. Brun fait entrevoir  
dans l'avenir le châtement de leurs auteurs et  
le relèvement de la France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance  
est levée.

*Séance du 13 mai 1871.*

Présents : MM. Aurès , *président* ; de Labaume , Dumas , Salles , Germer-Durand , l'abbé Azaïs , Viguié , Liotard , Révoil , Quesnault-Desrivières , Brun , l'abbé de Cabrières , Lenthéric , Rédarès , Penchinat , Dombre , Gouazé , de Clausonne , *secrétaire-perpétuel* , membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est lu et adopté.

Celui de la séance d'aujourd'hui mentionnera la vive émotion ressentie par l'Académie, à la nouvelle imprévue de la mort de M. l'inspecteur Deloche, emporté, le 6 mai courant, par l'épidémie régnante, après trois jours seulement de maladie. M. Deloche était un des membres les plus anciens de la Compagnie. Il lui a toujours porté un concours actif, et il l'avait récemment présidée, dans les années 1866 et 1867. Celle-ci lui a rendu, en corps, les derniers devoirs, et M. le président Aurès lui a adressé, en son nom, le dernier adieu, après avoir rappelé les titres qu'il s'était acquis à l'estime de ses concitoyens dans les divers services publics qui lui avaient été confiés.

Le secrétaire lit une lettre de M. *Jeanjean*, membre non-résidant, qui demande une place dans l'ordre du jour de la séance du 27, pour une lecture relative à l'exploration d'une grotte près de Saint-Hippolyte.

M. le chanoine *Magloire Giraud*, associé-

correspondant, a fait hommage à l'Académie d'un volume de documents relatifs aux farots ou feux de garde sur la côte de la Provence, au moyen-âge. Le secrétaire est chargé des remerciements de la Compagnie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

*Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie*, tome X, 1868 69-70, pages 385 à 464.

*Bulletin des antiquaires de l'Ouest*, 4<sup>e</sup> trimestre de 1870.

M. GERMER-DURAND, au nom de la commission de publication, présente la note des lectures qu'elle a admises à composer le volume de nos mémoires pour l'année 1869-1870. Ce travail est approuvé par l'Académie.

M. E. BRUN lit un rapport sur une comédie-proverbe intitulée : *Il ne faut pas courir deux veuves à la fois*, dont M. L. Chalmeton, associé-correspondant, à Clermont, avait fait l'hommage, l'année dernière, à l'Académie. Les conclusions du rapporteur sont que la pièce est bien écrite et que le dialogue y a plus d'une fois du trait, mais qu'elle a le tort de reproduire des mœurs qui ne sont guère du goût de notre époque, ce qui nuit à l'intérêt.

M. VIGUIÉ donne lecture d'un mémoire où il approfondit, documents historiques en mains, la question de savoir si les faits attribués à Guillaume Tell et qui, selon la tradition, auraient contribué en 1308 à la conquête par la Suisse de son indépendance, doivent être considérés comme ayant réellement existé. M. Vignié, secouant la sorte de regrets qui s'attache toujours à la perte de croyances devenues familières, et ne s'inspirant que de l'amour de la recherche de la vérité, conclut au contraire à

ce que cette histoire de Guillaume Tell n'est qu'une légende , dont il ne commence à exister de traces et de mentions écrites que 150 ans environ après le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée.

---

*Séance du 27 mai 1871.*

Présents : MM. Aurès , *président* ; de Labaume, Dumas, Salles, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Vignié, Liotard, Révoil, Quesnault-Desrivières, Bron, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants ;

Jeanjean, membre non-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. René Deloche, associé-correspondant, informe l'Académie qu'il a trouvé, dans les papiers de son père, le commencement d'une étude biographique sur M. Benjamin Valz, ainsi que plusieurs notes recueillies pour achever ce travail. Un sentiment filial le porte naturellement à continuer cette œuvre ; mais il a cru devoir s'assurer au préalable de l'assentiment de la Compagnie. Celle-ci charge son secrétaire de le féliciter de sa résolution, et de lui exprimer la satisfaction qu'elle aura de la voir aboutir.

M. Teulon a écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'un exemplaire de sa traduction en vers français de plusieurs fragments de l'*Enéide* de Virgile. L'Académie, qui a déjà été mise à même, par plusieurs lectures, de juger du mérite du travail de M. Teulon, accueille avec reconnaissance cet hommage de son

doyen, et charge son secrétaire de lui en adresser ses remerciements.

Un de nos confrères non résidants a adressé à l'Académie, tout en gardant l'anonyme, un exemplaire du premier volume d'un ouvrage intitulé : *Idéalisme sceptique de Kant. Critique de la raison pure dégermanisée et mise à la portée de quiconque a reçu une éducation libérale.*

Les deux ouvrages qui viennent d'être mentionnés sont les seuls qui soient arrivés au secrétariat, depuis la dernière séance.

M. le président donne lecture d'une invitation de M. le préfet aux membres de l'Académie, à l'effet d'assister aux services de prières publiques qui seront célébrés, le 28 courant, à la Cathédrale et au Grand-Temple, en conformité du décret de l'Assemblée nationale du 16 du présent mois de mai. Le temps est trop court d'ici à demain matin pour qu'il soit possible de convoquer à domicile tous les membres de l'Académie. Mais ceux qui sont présents à la séance se tiennent pour avertis et représenteront la Compagnie.

M. Alphonse DUMAS lit quelques notes biographiques sur notre confrère M. *Emilien Dumas*, que la mort nous a enlevé au mois de septembre dernier. Ces notes se rapportent principalement à son enfance, à sa jeunesse et à la manière dont se manifestèrent de bonne heure ses goûts pour les sciences naturelles et géologiques. M. Alphonse Dumas les a rédigées et les présente à l'Académie comme pouvant servir d'éléments à un travail plus étendu et à une notice complète, qui devront être l'œuvre d'un membre suffisamment versé dans les mêmes sciences.

M. JEANJEAN, continuant ses études sur l'homme préhistorique, rend compte à l'Aca-



démie du résultat des recherches qu'il a faites dans la *Grotte de Labry*, près de Saint-Hippolyte, grâce à la bienveillance de M. l'ingénieur Dombre, notre confrère, et à la collaboration de M. Souchay, chef de section de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

Le 25 avril dernier, des ouvriers occupés à l'élargissement d'une tranchée pour l'établissement de la voie ferrée de Galargues au Vigan découvrirent des ossements et quelques fragments de poterie. Ces débris furent apportés à MM. Souchay et Jeanjean, qui se rendirent sur les lieux et qui, après avoir constaté l'existence d'une caverne sépulcrale fort intéressante, firent commencer immédiatement des fouilles dont les résultats furent des plus heureux.

Le fond de la grotte était rempli par un limon rougeâtre avec fragments anguleux de rocher et ossements d'animaux de l'époque quaternaire. Ces ossements appartenaient aux espèces suivantes : *bos primigenius*, *equus fossilis*, *cervus elaphus*, *vulpes fossilis* et *ursus spelæus*. — Les débris de cheval et d'ours étaient les plus abondants. Le dépôt du diluvium était séparé, sur plusieurs points, par une stalagmite de 25 centimètres d'épaisseur, de la couche supérieure brun-noirâtre, qui renfermait les restes de l'homme et les débris de l'industrie humaine. Les ossements, représentant une trentaine de personnes, gisaient tout autour de la grotte ; ce qui fait supposer que les corps avaient été déposés contre ses parois et dans une position accroupie, comme c'était généralement l'usage à l'époque de la pierre polie.

Outre les objets de l'industrie humaine, la couche renfermait des amas considérables de cendres, de charbon et d'ossements fracturés

de ruminants, restes des repas accomplis lors des cérémonies funèbres ou pendant le court séjour fait par l'homme dans cette caverne, avant qu'elle fût consacrée à la sépulture.

Les fragments de poterie noire étaient abondamment répandus dans tout le dépôt ; ils appartenaient à des vases de diverses formes et avaient été fabriqués sans l'aide du tour à potier. Les armes et les outils en silex ou en pierre serpentineuse étaient fort remarquables : les haches, les poignards, les têtes de lance, de javelot et de flèche, les grattoirs, les couteaux droits ou circulaires avaient été taillés ou polis avec un art merveilleux et rappelaient les beaux instruments en pierre du Danemarck.

Mais les troglodytes de Labry devaient avoir un goût prononcé pour la toilette ; car on a recueilli dans la grotte une foule d'objets de parure, notamment beaucoup de perles de collier, des pendeloques, des anneaux, des bracelets en calcaire blanc, en aragonite et en serpentine, ou bien en cuivre, en jais, en verre et en coquillages. Enfin, on y a trouvé aussi quelques objets en os, tels que poinçons, bouts de flèche ou harpons et pesons de filets.

Après avoir donné la description de ces divers objets, qui avaient été placés sous les yeux des membres de l'Académie, et avoir dépeint les mœurs ainsi que le genre d'industrie des antiques habitants de la contrée, M. Jean-jean termine ainsi son intéressante notice :

« De tout cela il me semble que le gisement de la grotte de Labry, analogue à ceux de la *Roquette* et de la *Baume des Morts*, vient encore établir que, dans le Midi de la France comme dans l'Amérique du Nord, il a existé une époque de transition entre l'âge de la pierre polie

et celui du bronze, pendant laquelle les habitants se servaient principalement d'objets en pierre, mais connaissaient et travaillaient aussi le cuivre. M. Lubbock, dans son ouvrage sur *l'Homme avant l'histoire*, dit que cet état intermédiaire entre un âge de pierre et un âge de métal est fort intéressant. Nous partageons cet avis et nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de constater une fois de plus l'existence d'un dépôt de cette époque. Mais je ne saurais oublier que je dois cette occasion au vif intérêt que l'habile directeur, dans notre région, des travaux de la Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée porte à toutes les recherches scientifiques, et je dois lui en témoigner ici toute ma gratitude, convaincu que l'Académie s'associera à l'expression de ce sentiment ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 juin 1871.

Présents : MM. Aurès , *président* ; de Labaume, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard. Révoil, Quesnault-Desrivières, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Dombre, Puech, de Clausonne , *secrétaire-perpétuel* ; membres résidants ;

M. Cazalis de Fondouce , associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai est lu et adopté.

M. le président transmet à l'Académie les regrets de notre confrère, M. Causse, empêché en ce moment, par l'état de sa santé, d'assister aux séances.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Louis Roumieux , associé-correspondant , qui exprime le regret que la pièce de vers *Odi et Amour* , dont il a fait récemment hommage à l'Académie, ait été mentionnée, au procès-verbal de la séance du 15 avril dernier, avec la qualification de *Poésie patoise*, au lieu de celle de *Poésie en langue provençale*.

M. Révoil dépose sur le bureau, à titre d'hommage à l'Académie, un exemplaire d'un mémoire intitulé : *Etude comparative et classification des édifices religieux du midi de la France, antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle*, in-folio, sur papier vélin, avec planches.

M. Rédarès fait également hommage à l'Académie d'un exemplaire du discours qu'il a

prononcé pour l'ouverture de la conférence des jeunes avocats, à la séance du 24 avril 1871.

L'Académie remercie MM. Révoil et Réla-rès de leurs offrandes.

Le secrétaire dépose sur le bureau le *Bulletin de la Société archéologique, etc., du Vendômois*, ix<sup>e</sup> année, 1870, reçu depuis la dernière séance.

M. l'abbé Azaïs lit une étude historique sur S. Benoit d'Aniane, et sur la réforme monastique au ix<sup>e</sup> siècle, dont il fut un des principaux promoteurs.

« Parmi cette pléiade d'érudits, de littérateurs, de théologiens, d'hommes éminents par leur savoir, qui ont concouru, sous l'impulsion d'Alcuin, dit M. l'abbé Azaïs, au mouvement de rénovation littéraire et civilisatrice de l'époque carlovingienne, il en est un qui appartient à notre midi où sa mémoire est toujours honorée, et qui occupe, dans ce cortège d'hommes illustres, une place d'honneur : c'est le fils des comtes de Maguelonne, Benoit, le pieux fondateur de la célèbre abbaye d'Aniane.

» Cet illustre religieux vient enfin d'avoir son historien. Attiré par cette grande figure monastique, un membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, M. l'abbé Paulinier, récemment nommé au siège épiscopal de Grenoble, s'est livré à de patientes études. Il a compulsé les archives, interrogé les annales de l'ordre bénédictin, les divers travaux historiques sur Montpellier et le Languedoc, les monuments, les traditions locales; et le fruit de ces savantes recherches a été une vie pleine d'intérêt de ce saint religieux. Il fait revivre dans des pages attachantes la noble phy-

sionomie de ce promoteur de la réforme monastique au ix<sup>e</sup> siècle.

» Un disciple de saint Benoît et son successeur dans la direction de l'abbaye d'Aniane, le moine Ardon, avait laissé une biographie du Saint qui atteste sa vénération pour son maître bien plus que son talent d'historien. M. l'abbé Paulinier lui a emprunté les faits principaux de son étude ; mais il a répandu l'intérêt et la vie sur les pages arides du moine du moyen âge ; il l'a complétée à l'aide de nombreux documents, et, avec les richesses de son érudition et de son style, il en a fait un livre qu'on lit avec le plus vif intérêt.

» Ce livre, c'est l'œuvre d'un condisciple et d'un ami ; c'est aussi l'œuvre d'un écrivain de talent, et à ce double titre vous voudrez bien me permettre de vous faire connaître cette intéressante étude ».

M. l'abbé Azaïs, suivant pas à pas M. l'abbé Paulinier dans son travail, retrace la jeunesse de S. Benoît, ses études, ses débuts dans la carrière des armes, et sa retraite dans la solitude. Nous assistons aux commencements de l'abbaye d'Aniane. L'étroite et pauvre cellule de Benoît fait place à un vaste monastère, qui abrite plus de trois cents moines. La vallée, fécondée par le travail et les sueurs des moines, se couvre de riches moissons : la vigne et l'olivier s'échelonnent sur les flancs des collines. A côté de la colonie agricole, s'élève la cité industrielle, et les moines se partagent les nombreux ateliers du couvent.

M. l'abbé Azaïs présente quelques détails sur trois choses qui occupent une large place dans un monastère bénédictin : l'église, l'école et la bibliothèque. Les monuments romains de Nîmes, par une mesure que l'antiquaire re-

grette, fournirent les marbres et les colonnes destinés à orner le cloître et l'église. Il y eut une école inférieure ou primaire, pour enseigner la grammaire, les lettres élémentaires et le chant grégorien. Il y eut une école supérieure pour enseigner les sept arts libéraux connus sous le nom de *trivium* et *quadrivium*, et il en sortit des hommes d'un savoir éminent. Enfin la bibliothèque possédait de précieux manuscrits, et elle s'enrichit peu à peu par le travail non interrompu des copistes.

« Je retrouve, continue M. l'abbé Azaïs, dans mes impressions de voyage en Italie un souvenir qui résume les traits principaux de cette vie bénédictine.

» Lorsqu'on parcourt le Campo-Santo de Pise et qu'on promène ses regards sur les magnifiques peintures murales qui ornent ce merveilleux palais de la mort, les yeux s'arrêtent volontiers sur la fresque où Pietro Lorenzetto, de Sienne, a reproduit la vie des Pères du désert. Parmi tous les groupes de cette composition si calme et si pure, il en est un surtout qui attire les regards : c'est celui des trois religieux dont l'un tient un livre à la main, l'autre tresse la natte sur laquelle il doit mourir, et le troisième médite au bord de la mer, dont les flots viennent mourir à ses pieds. C'est l'image des trois grandes occupations de la vie monastique : l'étude, le travail et la méditation. C'est aussi le tableau des occupations monastiques de l'institut qu'a fondé S. Benoît. C'est le travail des moines qui défriche les forêts et cultive la terre. C'est l'étude qui remue le champ de la science et se livre à la culture des lettres. C'est la méditation, la prière, qui s'élève vers Dieu sur les ailes du silence et de l'amour. Voilà la triple tâche que

remplissent, dans leur solitude, les disciples de S. Benoît. Ils travaillent, ils étudient, ils prient, et leur monastère sera l'arche sainte où, au milieu des ténèbres du moyen âge, la foi, la charité, les lettres et les arts trouveront un refuge.

» M. l'abbé Paulinier s'est borné à nous retracer la première partie de la vie de S. Benoît, le fondateur du monastère d'Aniane. Le prodigieux développement de cette abbaye, sa vivifiante influence sur nos contrées, dont elle a été, pendant plusieurs siècles, la grande institutrice, les institutions bienfaites du moyen âge, tout revit dans ce remarquable travail. On voit que l'auteur s'est inspiré des belles paroles d'un écrivain anglais, Johnson, dont la haute impartialité avait comoré, en plein xviii<sup>e</sup> siècle, la sainte beauté des institutions monastiques. « Dans mes lectures, dit-il, je ne rencontre jamais un anachorète sans lui baiser les pieds, ni un monastère sans tomber à genoux pour en baiser le seuil ». Lui aussi, s'arrêtant avec amour devant cette grande figure de S. Benoît d'Aniane, il a voulu lui baiser pieusement les pieds, et il l'offre à notre admiration avec ses vertus austères, son puissant génie et ses institutions bienfaites, qui ont répandu pendant plusieurs siècles la vie intellectuelle et religieuse dans notre midi.

» Mais l'œuvre de M. l'abbé Paulinier est incomplète. Il nous reste à connaître le grand réformateur du ix<sup>e</sup> siècle. Qu'il poursuive son œuvre et qu'il achève le monument qu'il a élevé à la gloire de S. Benoît d'Aniane. Pour l'honneur de ce Saint, notre amitié ne saurait lui souhaiter une plus noble tâche.

M. *Cazalis de Fondouce* présente à l'Académie, en l'accompagnant de quelques expli-



cations, plusieurs objets ou débris de l'époque préhistorique, trouvés dans les fouilles qu'il a fait exécuter aux environs de Lafoux.

A l'époque romaine, une voie secondaire, se détachant de la voie principale entre Nîmes et Beaucaire, traversait le Gardon à peu près au point où se trouve actuellement le pont de Remoulins. Elle rencontrait, avant cette traversée, un petit hameau au lieu qui a reçu plus tard le nom de Sainte-Colombe. Cette localité avait été habitée avant les Romains, comme le témoignent trois haches en pierre polie que M. Cazalis de Fondouce y a rencontrées avec des débris de poterie grossière, noire, à gros grains blancs, etc.

Des restes, sans doute plus anciens, ont été trouvés dans la grotte Sartanette, située sur la rive gauche du grand chemin, entre Lafoux et le Pont du Gard. Celle-ci renfermait des objets de l'époque néolithique : haches en pierre polie, fusaïoles en terre cuite, poinçons en os, etc. Elle a servi d'habitation à la même race d'hommes qui a habité les grottes des environs de Vallon (Loudô). La salle principale, qui peut mesurer 150 mètres carrés de surface, était remplie d'une couche de cendres atteignant jusqu'à 1 m. 50 d'épaisseur, avec poteries et ossements d'animaux se rapportant principalement au mouton et au bœuf. Avant d'être habitée par les hommes, cette grotte avait été remplie par l'argile rouge, avec ossements fossiles et cailloux roulés de l'époque quaternaire, que l'on retrouve encore dans les couloirs les plus profonds.

La seconde cavité que M. Cazalis de Fondouce a pu fouiller, grâce à l'obligeance de M. Calderon, propriétaire du beau domaine de Saint-Privat, dans l'étendue duquel elle se trouve, est la grotte murée qui se voit au pied même du

Pont du Gard. Elle renferme des restes d'une époque encore plus ancienne que ceux de la grotte Sartanette, et qui sont de l'âge du Renne. Cette excavation, exposée au nord et largement ouverte, n'a pas pu servir et n'a pas servi d'habitation permanente; elle se rapporte à la catégorie des *abris*, comme celles de Bruniquel (Tarn-et-Garonne) et de Lauge-rie (Dordogne). Cette localité est des plus intéressantes pour notre région, car elle y découvre pour la première fois l'existence de cette race de sculpteurs qui ont gravé avec le silex, sur les empans des bois de renne, les figures des animaux qui vivaient autour d'eux; race qui, jusqu'à aujourd'hui, paraissait confinée dans l'ouest de la France. M. Cazalis de Fondouce y a en effet rencontré, avec de nombreux éclats et instruments de silex, des flèches barbelées en bois de renne, analogues à celles du Périgord, et un petit morceau d'os long sur lequel sont gravées deux têtes d'un animal voisin de la chèvre ou du bouquetin. A ces restes de l'industrie sont associés des ossements d'animaux qui se rapportent au renne, au cerf, au bœuf, au cheval et à un *canis*.

Pendant que ces fouilles s'exécutaient, les ouvriers de M. Caldeiron ont mis à découvert, entre le Pont du Gard et le château de Saint Privat, une fissure du rocher dans laquelle se trouvaient ensevelis des ossements humains pouvant se rapporter à trois ou quatre individus différents, dont une femme. Au milieu de ces débris ont été rencontrés deux éclats de silex qui paraissent analogues à ceux trouvés dans la grotte du Pont-du-Gard. On peut donc rapporter cette sépulture à la race de chasseurs qui venait s'abriter dans celle-ci et y faire des stations plus ou moins prolongées.

L'Académie, vivement intéressée par l'ex-

posé des recherches de M. Cazalis, et informée par lui d'un projet d'abaissement du sol de la grotte conçu par le propriétaire, charge une commission, composée de MM. Rédarès, Flouest et Dombre, à laquelle M. Cazalis est invité à s'adjoindre, de se rendre auprès de M. Calderon, et de le prier de ne pas entreprendre ses travaux projetés sans prévenir l'Académie, et sans la mettre à même de pouvoir exercer sur leur exécution une surveillance utile aux intérêts de la science.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Séance du 24 juin 1871.*

Présents : MM. Aurès , *président* ; Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Quesnault-Desrivières , Brun , Lenthéric , Verdier , Flouest , Gonazé, Puech, de Clausonne , *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. *Eugène Arnaud*, pasteur à Crest , associé-correspondant, a adressé à l'Académie une notice manuscrite sur *David Derodon*, professeur de philosophie à Die, Orange , Nîmes et Genève, au xvii<sup>e</sup> siècle. Ce fragment d'un travail plus considérable sur l'histoire du protestantisme dans le Dauphiné a paru à M. Arnaud susceptible d'intéresser l'Académie à cause de la place que Derodon a occupée au collège de Nîmes, à l'époque sus-mentionnée.

Le secrétaire est chargé de remercier M. Arnaud, et M. Viguié sera invité à présenter un rapport.

M. le baron de RIVIÈRE , membre non résidant, à Saint-Gilles, empêché par son grand âge de se rendre aux séances et de payer son tribut annuel comme il le voudrait, a écrit à l'Académie pour lui soumettre un sujet d'étude qu'il ne peut pas entreprendre aujourd'hui de traiter à fond, mais dont il a pensé que l'idée , une fois connue, pourrait peut-être, un jour ,

être reprise et développée par un autre que lui. Il s'agirait d'un procédé *psychométrique* basé sur ces deux adages : *Parle, que je te connaisse ; le style c'est l'homme*. Au moyen d'un système de pointage de certains mots, les pronoms personnels par exemple, revenant plus ou moins souvent dans la conversation d'une personne, un observateur placé dans le coin d'un salon recueillerait, à l'insu de cette personne, des éléments applicables, selon M. de Rivière, à la *mesure* de ses dispositions intérieures et de son caractère. Ainsi, la fréquente répétition, constatée par ce pointage, du pronom de la première personne indiquerait l'égoïsme ou l'orgueil ; celle du pronom de la deuxième personne, l'affabilité ou la flatterie ; à l'emploi du pronom de la troisième personne correspondrait la médisance et quelquefois le désir de plaire ; à celui des pronoms indéterminés, le pédantisme ou l'esprit généralisateur.

L'Académie n'entend pas se prononcer sur le mérite intrinsèque de l'idée exposée par M. de Rivière. Mais elle y reconnaît un côté ingénieux qui l'a intéressée, et elle s'empresse de lui donner acte de l'invention de son procédé.

Le secrétaire est chargé de le remercier en outre de l'envoi, qu'il a joint à sa lettre, de plusieurs exemplaires d'une brochure intitulée : *La meilleure des Républiques*. Distribution en sera faite aux membres de la Compagnie.

M. l'abbé Azaïs fait hommage à l'Académie, au nom de M. Besson, associé-correspondant, des deux ouvrages suivants :

*Oraison funèbre des anciens élèves du Collège de Saint-François-Xavier ;*

*Etude sur la vie et les œuvres de Mgr Gerbet , évêque de Perpignan.*

L'Académie charge M. l'abbé Azaïs d'adresser ses remerciements à M. l'abbé Besson.

Le secrétaire dépose sur le bureau un *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, premier trimestre de 1871, reçu depuis la dernière séance ;

Et deux numéros d'une publication périodique nouvelle, intitulée *Revue de France*.

M. le président expose à l'Académie qu'il lui paraîtrait à propos de ne pas tarder davantage à pourvoir au remplacement des membres-résidents titulaires décédés ou démissionnaires. Les divers délais prescrits par le règlement ajourneraient les nominations au mois de janvier, si nous en remettons l'ouverture après les vacances. En les faisant partir d'aujourd'hui, l'élection pourrait avoir lieu au moment de la rentrée. La Compagnie accueille l'avis de son président et fixe jusques et y compris le 22 juillet prochain le délai pendant lequel les candidatures devront être proposées et inscrites au registre, suivant l'article 21 du règlement.

M. FLOUEST rend compte de la mission dont MM. Lenthéric, Dombre, Cazalis et lui avaient été chargés dans la précédente séance, auprès du propriétaire de la grotte du Pont du Gard. Ces messieurs ont reçu de M. Calderon l'accueil le plus obligeant. Ils l'ont trouvé tout disposé à satisfaire au vœu de l'Académie et à ne pas entreprendre, sans la prévenir, ses travaux d'excavation de la grotte. C'est au commencement de l'automne prochaine que M. Calderon se propose de se mettre à l'œuvre. Il a manifesté l'intention généreuse de donner à l'Aca-

démie toutes les facilités désirables, et il acceptera avec empressement son concours pour la recherche et la préservation des richesses archéologiques qu'on peut attendre des fouilles projetées. Nos députés, en prenant congé de M. Calderon, l'ont assuré de la vive reconnaissance de l'Académie.

M. LENTHÉRIC donne lecture d'une étude sur les conditions nautiques du golfe et du mouillage d'Aiguemortes.

Son mémoire est divisé en quatre parties.

Dans la première, l'auteur rappelle sommairement les conditions de formation des étangs de Leyran, de la Murette, de la Ville et du Repausset, qu'il avait décrites dans une étude précédente (*le littoral d'Aiguemortes au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle*).

Il examine ensuite la manière dont se forment les ensablements sur les côtes sablonneuses de la Méditerranée, et rejette l'opinion si longtemps accréditée que ces atterrissements proviennent des sables charriés par le Rhône et transportés par les courants littoraux.

« C'est l'obliquité seule des vents du large, dit-il, par rapport à la côte, qui est la cause du transport latéral des sables.

» Lorsque les vents du large soufflent avec force, ils accumulent une mer énorme sur la côte, et les vagues soulèvent les sables du fond partout où la profondeur est inférieure à 3 ou 4 mètres, limite au-dessous de laquelle les vagues du large peuvent être considérées comme sans action considérable sur le fond de la mer. Ces sables, tenus en suspension par l'agitation de la mer, sont ensuite transportés latéralement par le courant, et se déposent soit dans les parages profonds où le courant les

entraîne, soit dans l'intérieur des ouvrages avancés des ports où les jetées produisent un calme relatif qui facilite leur dépôt.

» Ces principes généraux une fois admis, on n'a qu'à jeter les yeux sur une carte du littoral pour reconnaître que les conditions essentielles de l'ensablement n'existent pas pour le fond du golfe d'Aiguemortes.

» La pointe de l'Espignette, située à l'est de ce golfe, le met à l'abri des grosses mers du large et le protège en même temps contre les effets du courant littoral, qui, dans cette partie du golfe de Lion, se manifeste sous l'action des vents d'est et surtout du sud-est.

» Ainsi donc, les conditions actuelles du golfe d'Aiguemortes peuvent se résumer de la manière suivante :

» *Pas de tempêtes sous l'action des vents du large ;*

» *Pas d'ensablements sous l'influence des courants littoraux.* »

Dans la troisième partie, l'auteur confirme sa thèse par le relevé des observations qu'il a faites pendant les six années 1864, 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869. Il explique différents plans de sondages exécutés à l'embouchure du Grau-du-Roi après les plus mauvaises mers du large.

Il fait tout d'abord remarquer que, depuis plus de quinze années, aucun dragage n'a été exécuté à l'embouchure du Grau-du-Roi, et il est certain que, pour qu'une profondeur constante se maintienne ainsi, sans secours artificiel, sur une plage sablonneuse, il faut que cette plage soit dans des conditions de fixité et d'abri à peu près parfaites.

Il compare les plans des sondages exécutés au Grau-du-Roi à ceux recueillis au Grau-de-Palavas, situé à l'embouchure du Lez, dans le



département de l'Hérault, et montre la différence radicale qui existe entre la stabilité de la plage au-devant de ces deux graus. Alors qu'une profondeur constante de 3 mètres au minimum se maintient, depuis plus de quinze ans et sans le secours de la drague, à l'embouchure du Grau-du-Roi, la profondeur de la passe varie, au contraire, à Palavas, avec une déplorable facilité ; les courbes de niveau aux profondeurs de 0 m. 50, 1 m. et 1 m. 50 se déplacent après chaque coup de mer du sud-est, et l'atterrissement envahit souvent le chenal, qui ne peut être praticable qu'aux embarcations dont le tirant d'eau ne dépasse pas 0 m. 50.

Enfin, dans la quatrième partie de ce travail, l'auteur examine les conditions générales du golfe d'Aiguemortes. « D'après les observations relevées plusieurs fois par jour pendant six années, on peut évaluer, dit-il, à deux cents environ le nombre des jours pendant lesquels soufflent les vents de terre (nord et nord-ouest), favorables à l'appareillage ; les vents du large, au contraire (sud et sud-est), sous l'influence desquels se produisent les tempêtes, ne se font sentir que pendant un petit nombre de jours (soixante en moyenne). On peut donc dire, en thèse générale, que la sortie des navires est le plus souvent facile dans le golfe de Lion, et que leur entrée au contraire est une opération délicate à cause de l'alternative où se trouve le navire de lutter contre les vents de terre ou de suivre l'impulsion des vents du large qui peuvent l'affaler à la côte, si la tempête le met dans l'impossibilité d'assurer sa marche. Mais si les vents du large (sud-est) persistent pendant plusieurs jours, le navire, affalé par le vent et la grosse mer, dérive fatalement vers le golfe de la Nouvelle, vers Agde ou vers Cette.

» Or, par le vent du large, les côtes sont très-embrumées et le plus souvent visibles seulement à une si courte distance, que le navire n'a plus qu'à choisir le point de la côte où l'échouage lui présentera le moins de dangers. Telle est la seule explication des trop nombreux sinistres dont le golfe de Lion est le théâtre tous les hivers.

» Tous les marins savent que, pendant les grosses mers du large, l'entrée du port de Cette est une position assez périlleuse, et que la relâche à Port-Vendres doit être considérée comme une ligne de conduite beaucoup plus prudente. Mais en dessus du cap Béarn, cette manœuvre cesse de devenir pratique. Il vaut mieux alors tenir la mer, si le navire est suffisamment au large, ou chercher un autre asile. C'est dans ces circonstances que le golfe d'Aiguemortes se présente comme un lieu de refuge pour ainsi dire providentiel. Abrisé des vents et de la houle du large, présentant des fonds de sable d'une excellente tenue de 4 à 17 mètres de profondeur, il permet aux navires de tenir sur leurs ancres et d'attendre, sans dangers ni avaries, le premier moment d'embellie.

» Il nous paraît résulter nettement de cette étude, dit en terminant l'auteur de ce travail, que le golfe d'Aiguemortes présente une rade naturelle, sûre, abritée des vents du large, de la grosse mer et des courants littoraux ; que les atterrissements ne s'y produisent pas et ne peuvent s'y produire en quantité notable et sont dans tous les cas beaucoup moindres que sur tous les points voisins de la côte ; que les conditions d'entrée et de sortie pour les navires y sont exceptionnellement favorables ; et qu'il y aurait dès lors très-peu à faire pour achever l'œuvre commencée par la nature

et créer ainsi, sur cette partie du littoral, un avant-port de refuge, dont le chiffre malheureusement assez élevé des sinistres maritimes dans cette partie du golfe de Lion fait ressortir, mieux que beaucoup de paroles, l'impérieuse nécessité ».

L'Académie, frappée des avantages qui, d'après M. Lenthéric, résulteraient, pour la navigation, d'une amélioration de l'accès de la station maritime d'Aiguemortes, délibère de recommander son mémoire à l'attention du conseil général du département.

M. PUECH termine la séance par une lecture où il relève l'erreur qui a été plus d'une fois commise en physiologie et en médecine à la suite d'expériences anatomiques sur les animaux, en tirant de celles-ci, par analogie, des conséquences pour l'espèce humaine qui se trouvent ensuite démenties dans la pratique par un examen plus attentif.

« A toutes les époques, dit-il, la médecine a utilisé les notions fournies par l'étude des animaux domestiques. A son berceau, elle y était obligée forcément à raison de l'entrave apportée à l'examen direct de l'homme par les préjugés du temps ; plus tard elle a dû y recourir encore tantôt pour éclairer par la comparaison les points restés obscurs, tantôt pour expérimenter en toute sécurité de nouvelles médications. Nul ne saurait le nier, elle a conquis par cette voie de précieuses connaissances ; mais au milieu de découvertes utiles, elle a vu se glisser de nombreuses erreurs dues à la précipitation regrettable avec laquelle on a conclu des animaux à l'espèce humaine »

A l'appui de cette thèse, l'auteur choisit un exemple et soumet à un examen critique l'opinion encore accréditée qui accuse de sté-

rité les femmes issues avec un garçon d'une grossesse gémellaire. Après avoir fait connaître sa provenance, son ancienneté, signalé les adhésions illustres qu'elle a rencontrées au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle, il s'attache à en démontrer le peu de fondement. « Sans doute il est juste, dit-il, de reconnaître que toutes les fois qu'une vache donne naissance à deux produits de sexe différent, le produit femelle est communément stérile ; mais l'exactitude de ce fait bien connu des éleveurs ne saurait impliquer son existence chez la femme. Abstraction faite des différences capitales d'organisation, la réserve était commandée par la connaissance des conditions particulières qui amènent la production du phénomène chez les vaches. La logique réclamait du moins cette notion préalable ; mais si l'on procédait toujours suivant les règles, on aurait moins d'erreurs à déplorer.

» Les vétérinaires consultés à ce sujet sont unanimes ; la stérilité des vaches issues de grossesses gémellaires est due à l'imperfection originelle des organes. Seulement cette imperfection peut se caractériser de deux façons différentes.

» Dans la première forme, la seule connue jusqu'à présent, l'animal est hermaphrodite et n'offre nettement les marques d'aucun sexe. La vulve, le vagin, sont bien conformés ; mais l'utérus et les trompes ont subi un arrêt de développement : quant aux ovaires, ils présentent un aspect analogue au testicule du mâle. Les Anglais nomment *free-martin* les veaux ainsi conformés ; ils les élèvent avec soin et en font d'excellents animaux de travail.

» Dans la seconde forme, qui est très-rare puisque je suis le premier à l'avoir constatée, les organes restent complètement féminins ;

seulement ils sont atrophiés et les ovaires manquent totalement.

» Loin de se contenter de cette réfutation, on s'est livré à une enquête au sujet des femmes nées dans les conditions incriminées, et en joignant ses observations personnelles à celles recueillies par Meckel, Cribb, Simpson, on est arrivé à un total de 130 mariages, sur lesquels 12 seulement sont restés improductifs. La proportion qui en ressort, 1 : 10, étant identique à celle fournie par les statisticiens les plus autorisés, à l'endroit des mariages contractés dans les cas ordinaires, il s'ensuit que l'opinion accréditée est sans raison d'être et doit disparaître des ouvrages scientifiques ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 8 juillet 1871.*

Présents : MM. Aurès , *président* ; l'abbé Azaïs, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun , Rédarès, Florest, Puech , de Clausonne , *secrétaire-perpétuel* , membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

*Revue des sociétés savantes*, juin et juillet 1870.

*Bulletin trimestriel de la société des sciences , agriculture et arts du Bas-Rhin*, tome v , n° 2 , 1870.

M. AURÈS reprend la lecture d'une *Etude sur les origines du calendrier romain*, qu'il avait commencée l'année dernière (1).

M. QUESNAULT-DESRIVIÈRES fait une lecture dans laquelle il analyse et apprécie le premier volume de la *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset , conseiller honoraire en la cour d'appel de Dijon.

« Il est difficile, dit-il, d'écrire l'histoire de

(1) Voir le procès-verbal de la séance du 26 février 1870.

son temps ; c'est une tâche délicate pour les esprits même les plus probes, les plus fiers, les plus indépendants. Comment s'isoler des événements auxquels on a souvent pris une part active ? Comment se placer et se maintenir dans ces hauteurs sereines où, sans autre passion que celle du bien public et de la vérité, l'esprit juge avec calme les faits, les hommes, leurs aspirations vers le bien, leurs défaillances, et pèse le mérite de chacun dans une balance que la flatterie, la malignité ou l'indulgence ne fait jamais pencher d'un côté plutôt que de l'autre ?

» Cette difficulté s'accroît encore, si l'on entreprend de retracer la vie d'un homme qui, depuis sa jeunesse jusqu'au terme de son existence, nous fit le confident le plus intime de ses pensées. On est entraîné, à son insu, à exagérer l'éloge, à excuser les défauts, à les présenter sous un jour favorable. Il faut une fermeté rare de principes et de caractère pour maintenir intacts les droits de la vérité.

» L'historien du P. Lacordaire a su éviter les différents écueils d'une biographie contemporaine. Avec une connaissance approfondie des questions religieuses qui ont occupé ou agité la première moitié de notre siècle, avec une respectueuse indépendance dans l'appréciation des hommes qui ont pris part à ces luttes, à ce grand mouvement des esprits, M. Foisset montre qu'il aime, qu'il admire Lacordaire ; jamais il ne le flatte ; il le juge avec l'impartialité d'un magistrat qui décide de la vie et de l'honneur des citoyens, avec la religion d'un témoin qui va déposer en justice.

» Dans une introduction brève et concise, observe M. Quesnault-Desrivières, le biographe esquisse à traits rapides l'état de l'Église dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Il expose,

avec cette bonne foi, cette impartialité, cette netteté qui sont le caractère distinctif de son talent, le déclin de l'autorité spirituelle, et, en particulier, la situation de l'Eglise de France.

» Jean-Baptiste-Henri Lacordaire naquit à Recey-sur-Ource, en Bourgogne, le 12 mai 1802. Orphelin à quatre ans, il fut élevé par sa mère, femme d'une piété simple et forte. A dix ans, il entra avec une demi-bourse au Lycée de Dijon. L'enfant à l'œil noir, aux longues paupières, unissait une grande douceur à je ne sais quoi d'ardent et d'indomptable. Ce n'est qu'en rhétorique qu'il prit le *vol de l'aigle*. Il conquiert dès lors une supériorité telle qu'il vint s'asseoir avec une sorte de célébrité sur les bancs de l'école de droit, au mois de novembre 1819. Il retrouva la maison de sa mère et le charme d'une vie tendre et modeste. Il n'y avait dans cette maison rien de superflu, mais une simplicité sévère, une économie arrêtée à point, le parfum d'un âge qui n'est plus le nôtre, et quelque chose de sacré qui tenait aux vertus d'une veuve, mère de quatre enfants.

» M. Foisset eut le bonheur de l'avoir pour condisciple à l'Ecole de droit. Il reconnaît qu'Henri Lacordaire fut toujours des premiers parmi les premiers. Les jeunes gens d'élite de l'école formaient une société d'études. Dans les conférences, il révéla la supériorité de sa pensée et son talent d'improvisation. Il quitta Dijon pour aller faire son stage à Paris; il plaida avec succès devant le tribunal de la Seine. M. Mourre, procureur général à la Cour de cassation, aimait à le charger de lui préparer des projets de réquisitoire.

» Henri, qui jusque-là avait professé le déisme, aimait la religion sans s'en douter. Bien-



tôt il écrivait à un de ses amis : « J'ai trouvé la foi dans mon âme plus comme un souvenir que comme un don nouveau, plus comme une conséquence de principes antérieurement acquis que comme une création nouvelle de ma pensée ».

» Là ne devait point s'arrêter le miracle. Selon la judicieuse expression d'un de ses amis, M. Lorrain, être chrétien, c'était être prêtre ; c'était se livrer à l'apostolat de la vérité reconquise.

» Après son ordination sacerdotale, on lui offrit une place d'auditeur de Rote à Rome. Sa modestie lui fit préférer une simple aumônerie dans un couvent.

» Il alla à La Chênaie visiter dans sa retraite l'abbé de Lamennais ; il subit l'ascendant du génie et le prestige de la gloire.

» A la chute de Charles X, un journal, *l'Avenir*, jeta Lacordaire dans une polémique ardente. Henri ouvrit à Paris une école *sans autorisation, en vertu de la Charte*. Il avait avec lui pour professeurs MM de Montalembert et de Caux. Justiciable de la Cour des pairs, il étonna la noble assemblée par le sérieux, la dignité et le charme de sa parole.

» L'admiration de M. Foisset n'ôte rien à la liberté de ses jugements ; il convient que la politique de *l'Avenir* fut souvent virulente et dépassa le but.

» L'état des esprits à Rome, l'obstination de Lamennais, la sagesse et la mansuétude de Grégoire XVI, la foi, la docilité de Lacordaire, ses dissentiments et sa rupture avec l'auteur de *l'Essai*, l'éclat, le scandale des *Paroles d'un croyant*, la soumission de Montalembert, la douce et généreuse influence de Mme Swetchine, tout, continue M. Quesnault-Desrivères, est retracé par M. Foisset avec une plume fidèle et souvent éloquente.

» Lacordaire, malgré sa nature impétueuse, savait être patient. Il essaya de prêcher à Saint-Roch ; il échoua complètement : il n'en fut ni surpris ni découragé. Après mûre réflexion, il comprit que l'apostolat de la jeunesse était sa vocation.

» M. l'abbé Buquet, préfet des études à Stanislas, pria Lacordaire de donner aux élèves des conférences religieuses. Bientôt on vit réunis, dans cette chapelle d'enfants, les hommes les plus éminents dans le barreau, la politique et les lettres. L'archevêque lui offrit la chaire de Notre-Dame. La première fois qu'il parut dans cette chaire, 6,000 auditeurs se pressaient dans la grande nef ».

Après avoir parlé des motifs qui engagèrent Lacordaire à se retirer à Rome, en 1836, de l'accueil parfait qu'il reçut du pape, de son admirable lettre *sur le Saint-Siège*, « au milieu de ses travaux et de ses succès, ajoute M. Quesnault-Desrivières, Lacordaire ne se reposait pas; il allait ouvrir à Metz les stations de la province. Il y eut à ces conférences autant d'empressement qu'à Notre-Dame et plus de recueillement. L'impulsion avait été forte, elle fut durable.

» Déjà, dans son premier voyage à Rome, Henri avait senti les indices de sa vocation pour la vie monastique. Cette vocation ayant fait des progrès sérieux dans son esprit, il se rendit de suite à Rome pour obtenir l'assentiment du général des dominicains. A son retour à Paris, il s'adressa hardiment au pape dans un mémoire célèbre où il réclamait hautement la liberté, ou plutôt le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui, le droit d'association sous la surveillance des magistrats. Il entra comme novice au couvent de la Quercia, près Viterbe. Après avoir prononcé ses vœux le 12

avril 1840, il était, le lendemain, sur la route de Rome.

» A peine arrivé, il fut obligé de prêcher à Saint-Louis-des Français, le jour de Pâques, sans préparation aucune. L'impression fut énorme. Le corps diplomatique, qui était en entier au pied de la chaire, en fut ému.

» Le lendemain, 25 mai, Lacordaire s'installait à Sainte-Sabine, où il avait obtenu de rester trois ans pour y étudier à fond la doctrine de S. Thomas. C'est là qu'il acheva sa *Vie de S. Dominique*. « C'est immense, comme beauté, s'écria Châteaubriant ; je ne sais pas un plus noble style ».

» Lacordaire, de retour à Paris, habitua le public à voir son habit de dominicain. Il inaugura la prise de possession en froc de la chaire de Notre-Dame devant un auditoire de 10,000 personnes.

» Lacordaire avait repris le chemin de Rome. Il venait de s'installer à Saint-Clément avec ses compagnons, lorsqu'il reçut l'ordre de les séparer en deux bandes pour se rendre dans des noviciats différents ; il devait rester seul à Rome ».

Après avoir admiré l'humble soumission du Père, M. Quesnault-Desrivères termine ainsi l'analyse du premier volume de M. Foisset :

« Nous avons vu Henri Lacordaire, virilement élevé sous les yeux de sa mère, allant s'asseoir sur les bancs du collège, arrivant à l'école de droit de Dijon avec une espèce de renommée, débutant au barreau de Paris avec éclat, cherchant avec sincérité la vérité religieuse, la trouvant, l'embrassant avec ardeur dans la foi catholique, et, bientôt, de disciple devenant apôtre ; nous avons assisté à ses premiers essais au collège Stanislas ; nous avons

entendu sa parole dominant , entraînant un immense auditoire dans la vieille basilique de Notre-Dame ; nous l'avons suivi dans sa retraite à Rome, puis dans sa brillante et fructueuse station à Metz ; nous avons admiré l'abnégation de cette riche nature qui cherche dans la vie religieuse une consécration plus complète à la défense de la vérité , sa soumission quand il lui faut subitement disperser ses compagnons réunis à Saint-Clément.

» Il nous reste à voir le Père reprenant avec le même succès ses stations en province , à Nancy, à Strasbourg, à Dijon ; remontant dans la chaire de Notre-Dame avec un talent mûri par l'étude , le travail et l'expérience ; faisant admettre à l'Assemblée nationale en 1848 son froc de dominicain ; fondant au *nom de la liberté* un couvent à Flavigny , à Paris même ; joignant à la gloire de fondateur d'ordre celle d'éducateur de la jeunesse à Sorèze, et couronnant sa carrière en donnant à son habit droit de cité sur les bancs de l'Académie française.

» Telles sont les matières exposées par M. Foisset dans le second volume de sa biographie ; elles seront l'objet d'une étude ultérieure que nous soumettrons à votre indulgente appréciation ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 22 juillet 1871.*

Présents : MM. Aurès , *président* ; Germer-Durand, l'abbé Azaïs , Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun , Verdier , Rélarès , Flouest , de Clausonne , *secrétaire-perpétuel* , membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. Dubois, juge de paix à Vallon, qui a entrepris quelques recherches sur la voie romaine qui allait de Nîmes dans le Vivarais par Barjac, nous a fait parvenir l'expression de son désir de recevoir communication des études et lectures qu'il suppose avoir occupé l'Académie au sujet de cette voie et de celles qui se dirigeaient vers la même contrée par Saint-Ambroix et par le Pont-Saint-Esprit.

L'Académie, désirant satisfaire au vœu de M. Dubois, charge son bibliothécaire et son secrétaire de lui adresser celles de ses publications relatives aux questions dont s'agit qui pourront être trouvées dans ses archives.

Une circulaire du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques annonce que la 5<sup>e</sup> session de ce congrès s'ouvrira, le 1<sup>er</sup> octobre prochain, à Bologne (Italie), et invite les amis de la science à s'y rendre.

M. Giraud-Teulon fils, associé-correspondant, a chargé M. Vignié de faire hommage de sa part à l'Académie d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre de *la Royauté et la Bourgeoisie : notes au crayon sur l'histoire de France*.

M. Vignié est invité à transmettre à M. Giraud les remerciements de l'Académie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

*Souvenirs* : deux pièces de vers, *Nîmes et La Baume* (sur le Gardon), offertes à l'Académie par M. Martin Vésy, membre de celle de l'Aveyron, bibliothécaire et archiviste de la ville de Rodez.

*Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses*, 36<sup>e</sup> année, 1869.

*Rapport sur les sépultures gallo-romaines du Havre*, publié par la même Société, 1870.

*Bulletin de la Société protectrice des animaux*, août 1870.

*Bulletin de la Société académique d'agriculture, etc., de Poitiers*, nos 148 à 154. Avril, mai, juin, juillet, août, novembre et décembre 1870.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1870, n<sup>o</sup> 2.

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, xi<sup>e</sup> année, nos 6, 7, 8, 9 et 10, en quatre cahiers.

*Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, octobre 1870.

*Journal des Savants*, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1870 ; janvier, février, mars 1871.

Sur la proposition de son secrétaire-perpétuel et après avoir entendu quelques objections d'un autre membre du bureau, l'Académie,

afin de mettre plus d'unité dans l'ensemble de son administration, délibère que ses travaux annuels seront désormais clôturés au 31 décembre au lieu du 31 août, c'est-à-dire à la même époque que celle du règlement des comptes des recettes et dépenses et du renouvellement des présidences et vice-présidences. En conséquence, après la publication du volume actuellement sous presse, qui terminera la période décennale du 1<sup>er</sup> novembre 1860 au 31 août 1870, le volume suivant comprendra l'année 1871 tout entière, et ouvrira avec d'autant plus de facilité une nouvelle période décennale ainsi modifiée, qu'il ne comprendra réellement que des lectures et des travaux ayant pris place dans le cours de ladite année. Il n'y a point eu en effet de séances à la fin de 1870, à cause des circonstances malheureuses du pays.

Cette délibération s'appliquera également aux volumes des procès-verbaux, de sorte que celui de la présente année 1871 comprendra toutes les séances de ladite année jusqu'au 31 décembre prochain, et ainsi de suite.

M. VIGUIE présente à l'Académie, ainsi qu'il en avait été chargé dans la séance du 24 juin, l'analyse d'un travail étendu de M. *E. Arnaud*, associé correspondant à Crest (Drôme), sur la vie de Deroion, successivement professeur de philosophie à Die, à Orange, à Nîmes et à Genève, au xvii<sup>e</sup> siècle. M. Arnaud suit avec intérêt son héros dans les phases assez aventureuses de sa carrière et de sa pensée. Deroion fut un controversiste habile, un scolastique qui ne jura que par Aristote, un personnage qui attira vivement la curiosité par ses changements fréquents et bruyants de religion. Quelques-uns de ses ouvrages ont été

imprimés à Nîmes, et les précieux exemplaires que notre confrère M. Liotard a montrés à l'Académie, font le plus grand honneur à la typographie nîmoise de l'époque. En somme, Derodon est une figure curieuse plutôt que sympathique. Le soin et l'exactitude que M. Arnaud a mis à la retracer méritent d'être favorablement appréciés par l'Académie.

M. AURÈS achève la lecture de la première partie de son étude sur les origines du calendrier romain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---



*Séance du 5 août 1871.*

Présents : MM. Aurès , *président* ; Liotard , Brun, Verdier, Penchinat, Puech, de Clausonne , *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

*Lettre de M. le général Pajol sur la bataille et la capitulation de Sedan* ; deux exemplaires.

*Répertoire des travaux de la Société statistique de Marseille* , tomes xxxi<sup>e</sup> et xxxii<sup>e</sup>, 1870 et 1871.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Ollier de Marichard, de Vallon (Ardèche), membre de plusieurs sociétés savantes, proposé comme associé-correspondant dans la séance du 30 juin dernier. Le dépouillement du scrutin lui donne l'unanimité des voix. Le secrétaire est chargé de l'informer de sa nomination.

M. FERNAND VERDIER donne lecture d'une étude sur le *franc-allevé* en Languedoc.

Après quelques considérations générales sur l'intérêt historique que présente son sujet, sur la différence qui sépare le fief de l'allevé, et sur l'origine de ce dernier, M. Verdier continue ainsi :

« Le véritable fondement de l'alleu c'est la loi romaine, sous laquelle vivait le Languedoc, et qu'il avait toujours maintenue avec beaucoup de vigueur, toutes les fois qu'on avait voulu y porter atteinte. Sous l'empire de cette loi, tous les fonds étaient présumés francs et libres. La distinction du domaine utile et du domaine direct n'y était point connue. Lorsque par suite, non de la conquête, mais d'une cession volontaire, cette partie du pays passa sous la domination des Visigoths, Alaric, pour se concilier l'affection des peuples soumis à la loi romaine, les confirma dans l'usage de cette loi, et fit faire par plusieurs habiles jurisconsultes un commentaire du code Théodosien, qu'il publia sous le nom de *Breviarium Alarici*, auquel il donna force de loi, avec injonction aux juges de s'y conformer et défense d'y contrevenir sous peine de la vie et de la confiscation des biens. Dans les lois des Visigoths eux-mêmes, on ne trouve trace ou vestige, ni des fiefs, ni de la distinction du domaine utile d'avec le direct; de sorte qu'alors même que les anciens possesseurs du sol n'auraient pas été confirmés dans l'usage de la loi romaine, la franchise naturelle n'aurait pas moins été conservée sous la domination des Visigoths, puisque les fiefs qui sont l'opposé du franc-alleu leur étaient inconnus. Aussi tous les historiens de Languedoc assurent-ils que toutes les terres étaient encore possédées en franc-alleu en l'année 712. Les Visigoths n'ayant donc pas eu la seigneurie féodale universelle sur les terres de leur domination, il est manifeste que, lorsque Clovis leur a succédé, il n'a pas pu l'acquiescer de leur chef.

» Après la conquête des Francs et le partage des terres, les Gaulois conservèrent leur ingénuité, et le tiers des terres qui leur échut

leur appartient en toute propriété. Ils furent confirmés dans l'usage de la loi romaine, ainsi que cela résulte d'une constitution de Clotaire I<sup>er</sup> de l'an 560 : *Inter romanos* (les Gaulois étaient appelés Romains ; ils étaient en effet citoyens romains depuis la constitution de l'empereur Antonin mentionnée dans la loi 17 au Digeste : *De statu hominum*), *negotia causarum romanis legibus præcipimus terminari*. Et, pendant tout le temps que dura le règne des rois francs, on ne voit rien qui ait pu leur attribuer la seigneurie féodale universelle sur les terres de leur domination, notamment sur le Languedoc. Tous ont constamment respecté et confirmé les privilèges de cette province. Il résulte de ces observations que, la liberté des héritages étant de droit naturel, et qu'aucune loi, aucun traité, aucune révolution n'y ayant porté atteinte dans les pays de droit écrit, dont le Languedoc faisait partie, cette liberté naturelle s'y est conservée dans les héritages dont l'assujettissement n'est pas prouvé par des titres spéciaux. Dès lors, si la maxime *Nulle terre sans seigneur* s'y est introduite, ce n'est pas au point de vue du fief et des droits seigneuriaux, mais seulement pour la justice, la juridiction et la puissance publique. En ce qui concerne la propriété des terres, c'est la maxime contraire qui devient la règle de ces pays : *Nul seigneur sans titre*. Tous les héritages sont libres, s'il n'y a titre du contraire.

» Sous le règne des rois de la première et de la seconde race, aucune dérogation ne fut apportée à ces principes, et les privilèges du Languedoc furent respectés. On a soutenu que, plus tard, lors de la croisade contre les Albigeois, cette province perdit ses privilèges par suite de l'introduction de la coutume de Paris. Mais l'histoire nous apprend que c'est

là une erreur. Simon de Montfort, en imposant à une partie du Languedoc (le pays d'Albi, le comté de Castres) des coutumes tirées de la coutume de Paris, et en obligeant les barons auxquels il inféodait des terres en Languedoc à regarder ces mêmes coutumes comme réglant les rapports entre eux et lui, proteste qu'il n'a jamais rien ordonné au préjudice des conventions, privilèges accordés et serments faits en faveur de certains lieux. Il respecte le franc-alleu, en ajoutant qu'il n'introduit la coutume de Paris dans les pays soumis par lui, que relativement à la succession et au gouvernement, mais que, pour raison de la juridiction, le nouveau comté ne sera régi que par le droit écrit. Simon ne disposait donc que pour les fiefs par lui donnés ; son établissement ne s'applique qu'aux inféodations créées par lui.

• Sans doute il y eut des abus, et ces inféodations ne furent le plus souvent que le résultat de la violence et de l'usurpation. Les Croisés, oubliant la religion dont ils suivaient les drapeaux, et s'abandonnant à leur cupidité et à leur avarice, dépouillèrent les vaincus, sans même distinguer entre ceux qui suivaient la même foi qu'eux et ceux qu'ils considéraient comme des hérétiques. Simon de Montfort n'était donc, quel que fût le signe sous lequel il fut victorieux, qu'un envahisseur, qu'un usurpateur. Partout il rencontra d'héroïques résistances. Un moment battus, forcés de courber la tête sous la main sanglante de leur vainqueur, les habitants du comté de Toulouse exigeaient pourtant de cet orgueilleux comte qu'il reconnût leurs franchises et en jurât l'observation. Quatre ans ne se sont pas écoulés, que le chef impitoyable de la croisade reçoit sous les murs de la capitale du Languedoc

une mort presque ignominieuse. Les hommes du Midi refoulent encore une fois les hommes du Nord, et avec eux les lois spoliatrices que ces envahisseurs avaient apportées. La coutume de Paris disparaît. Avec leurs maîtres aimés, avec leurs souverains préférés aux dominateurs éphémères, les habitants du Languedoc reprirent toutes leurs franchises, tous leurs privilèges, si tant est que ces libertés eussent été un peu éclipsées pendant la durée de l'usurpation.

» Quelques années plus tard, quand le Languedoc, devant de nouvelles agressions, et après de nouvelles luttes, se soumit au roi de France et fut réuni à la couronne (1271), lors de la prise de possession du comté, lors de ce *saisimentum* rédigé par les commissaires royaux, les habitants, expressément convoqués, et en prévision d'un avenir menaçant, protestent qu'ils réservent leurs franchises et leurs privilèges, et les énumèrent avec soin. Philippe III reconnaît ces libertés; Philippe IV (le Bel) en renouvelle la reconnaissance et la confirmation, tout en faisant des restrictions. Leurs successeurs n'agissent pas autrement. Ils accordent en toute occasion, et sur toutes les demandes qui leur sont adressées, les confirmations sollicitées pour une raison ou pour une autre.

» Le 8 mars 1484, Charles VIII, sur la réclamation de états de Languedoc, lors des Etats-généraux réunis à Tours (5 janvier 1484), expédia des lettres-patentes par lesquelles il octroya tout ce que cette province demandait, c'est-à-dire la confirmation et le renouvellement de toutes ses libertés et franchises. Les rois Louis XII, en 1501, François I<sup>er</sup>, en 1540, ont aussi formellement confirmé les habitants du Languedoc dans la pleine et entière jouissance de leurs franchises.

» Cependant, en 1638, le franc-alleu subit l'une des plus violentes attaques qu'il ait eu à supporter. A l'occasion d'un procès devant le conseil d'Etat, dans lequel le syndic de la province de Languedoc invoquait, contre les prétentions souvent renouvelées des officiers du roi, la franchise des terres allodiales, le membre du conseil d'Etat, M. Galland, chargé des fonctions de rapporteur, soutint que les privilèges réclamés n'étaient qu'un attentat aux droits de la couronne. Il profita de l'occasion pour imprimer un ouvrage qu'il avait d'abord publié sous le voile de l'anonyme, et en faire une édition nouvelle sous le titre *Du franc-alleu et origine des droits seigneuriaux*. Cette publication produisit une grande sensation. Les états de Languedoc s'émurent. Ils chargèrent leur président, l'archevêque de Toulouse, de désigner un écrivain pour répondre au livre de M. Galland. L'archevêque eut la main heureuse en fixant son choix sur Caseneuve, modeste ecclésiastique, déjà connu par ses excellentes qualités autant que par son vaste savoir, mais de qui le renom devait venir surtout de l'ouvrage qu'il composa à l'invitation du prélat. Cet ouvrage, intitulé : *Le franc-alleu de la province de Languedoc établi et défendu*, parut en 1641, imprimé aux frais des états. C'est un vrai trésor de science, d'érudition, de labeurs éclairés et consciencieux. On peut dire, sans crainte d'exagération, que Caseneuve a été un devancier peut-être ignoré, ou peu sorti de son obscurité, mais il a été à coup sûr le précurseur légitime et habile des grands maîtres de l'histoire, qui, de nos jours, ont jeté des lumières si éclatantes sur les ténèbres du passé féodal. Le franc-alleu fut ainsi vengé des attaques passionnées dont il venait d'être l'objet, et il survécut.

» Vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle , sous le règne de Louis XIV, une dernière tentative eut lieu contre le franc alleu. Tandis que ce roi absorbait en lui tous les pouvoirs et réunissait dans ses mains l'autorité la plus absolue qui eût jamais appartenu à un souverain, les traitants crurent l'occasion favorable, et intentèrent contre les habitants du Languedoc un procès qu'ils espéraient voir tourner à leur profit. Mais le conseil rendit un arrêt, le 22 mai 1667, par lequel il repoussait leurs prétentions et confirmait solennellement toutes les franchises et libertés du Languedoc relativement au franc-alleu. Un pareil arrêt fut rendu en mai 1688 ; et un édit du mois d'août, 1692 érigea ces dispositions en loi publique.

» Ainsi , le fait est certain , le franc-alleu s'est maintenu, malgré toutes les entreprises contraires auxquelles il a été en butte. La royauté s'est toujours montrée l'adversaire de ceux qui l'ont attaqué, et le protecteur éclairé de ses sujets de Languedoc. Elle n'ignorait pas que ce n'était pas là un danger pour les droits de la couronne, et elle savait que, au milieu des libertés qui lui étaient si chères, il n'y avait pas de population plus fidèle et plus dévouée. Aussi voyons-nous les ordonnances réparatrices motivées presque toujours sur le dévouement du Languedoc, et les services que cette province lui avait rendus ».

M. EUGÈNE BRUN termine la séance par la lecture de la pièce de vers suivante :

### AU VENT.

Que me dis-tu, vent, à voix brève,  
Qui me parles à mots couverts  
Dans ce bosquet aux rameaux verts,  
Sous l'ombrage duquel je rêve ?

Es-tu quelque esprit envolé  
Du haut des sphères immortelles,  
Souvenir de l'homme exilé,  
Qui m'en racontes des nouvelles ?

Es-tu des éléments divers  
Quelque mystérieux génie,  
Qui me dévoiles l'harmonie  
Du plan caché de l'univers ?

Es-tu des morts l'âme plaintive,  
Réfugiée au sein de Dieu,  
Qui, dans ta course fugitive,  
Nous dis un éternel adieu ?

Es-tu le murmure du chêne,  
Par le ciel, dit-on, inspiré,  
Qui m'annonce l'ère prochaine  
Du bonheur par l'homme espéré ?

Résous-moi le profond problème  
Des destins de l'humanité,  
Du temps et de l'éternité,  
Sur lequel pâlit l'homme blême.

Maistu n'es qu'un souffle léger ;  
Comment pourrais-tu me répondre ?  
Le ciel se plaît à nous confondre,  
Quand nous voulons l'interroger.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance  
est levée.

---



*Séance du 19 août 1871.*

Présents : MM. Révoil, *vice-président* ; Germer-Durand, Liotard, Brun, Lenthéric, Charles Dombre, Paech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 5 août est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. *Ollier de Marichard*, de Vallon, accepte avec reconnaissance le titre d'associé-correspondant, qui lui a été conféré dans la dernière séance.

M. Dubois, juge de paix à Vallon, remercie l'Académie de l'envoi de ses publications relatives à l'itinéraire des voies romaines dans nos contrées ; il en tirera un parti utile pour déterminer d'une manière certaine celle de Nîmes à Alps (*Alba Helviorum*), qu'il étudie particulièrement en ce moment. M. Dubois signale à l'attention de l'Académie les nombreux monuments d'architecture ancienne qui existent dans la ville de Barjac, et sur lesquels il y aurait, dit-il, un travail intéressant à faire.

M. de Grisy, nouvel inspecteur d'Académie, récemment nommé dans le Gard en remplacement de M. Deloche, a accompagné d'une lettre à la Compagnie l'hommage qu'il lui fait d'une étude sur Thomas Otway. Le se-

crétaire est chargé de répondre à M. de Grisy, et de le remercier au nom de l'Académie.

Un anonyme, de Montpellier, a adressé à l'Académie un travail manuscrit sur la quadrature du cercle, où il se félicite d'avoir *simplifié* le rapport de la circonférence au diamètre, en le réduisant au chiffre exact de 3, 125 !

La Société d'archéologie lorraine a adressé aux diverses sociétés savantes une circulaire dans laquelle, en recommandant à leur sympathie la souscription ouverte pour réparer les ruines du Palais ducal, elle leur expose que l'incendie a réduit en cendres toute leur bibliothèque ; ce qui l'engage à solliciter d'elles l'envoi de celles de leurs publications qui seraient encore disponibles, afin de pouvoir reconstituer ainsi les collections que les flammes ont détruites. L'Académie s'emprasse de déférer à ce vœu de la Société lorraine, et charge son bibliothécaire d'extraire pour elle, de ses archives, tout ce qui sera possible, et de le lui envoyer.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

*Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1870.

*Revue des sociétés savantes*, août et septembre 1870.

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de 1870, en deux cahiers.

*Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, juin et juillet 1870.

*Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, tome VII, 3<sup>e</sup> partie.

*Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort*, années 1866-67-68-69.

M. RÉVOIL donne lecture d'un compte rendu sur le *Mémoire de la défense de Paris*, publié récemment par M. E. Viollet-le-Duc.

Notre confrère, après avoir exposé les motifs et les sentiments de patriotisme élevé qui ont inspiré ce travail à l'éminent architecte, fait connaître la division de ce livre, et met sous les yeux de l'Académie les planches remarquables de l'atlas qui l'accompagne. L'auteur a relevé, en effet, avec un soin minutieux et toute l'habileté de son crayon, les ouvrages de l'attaque et ceux de la défense, signalant avec impartialité les fautes commises. Il les considère avec raison comme la conséquence d'une désorganisation générale, et bien aussi de notre légèreté.

Le rapporteur termine en citant quelques passages de cette publication qui doit être classée parmi les ouvrages les plus considérables écrits de nos jours sur l'art militaire.

M. GERMER-DURAND communique à l'Académie ses notes sur les découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le département pendant le premier semestre de l'année 1870.

Nous y remarquons d'abord six inscriptions ou fragments d'inscriptions antiques.

Voici le texte des trois plus importantes :

1. — (*Dis Manibus. A*)llia, *T*(iti filia), *Rusticilla*, (*s*)ibi et *L*(ucio) *Sammio* (*Se*)vero viro.

« Aux dieux manes. Allia Rusticilla, fille de Titus Allius, a élevé ce tombeau pour elle-même et pour son époux Lucius Sammius Sévère ».

Cette inscription, trouvée par des ouvriers chargés de démolir un des contreforts du flanc nord de l'église de Saint-Césaire-lez-Nîmes et brisée par eux à coups de masse, a été recueil-

lie par M. l'abbé Autazon, desservant, et l'estampage en a été transmis à M. Germer-Dorand par M. l'abbé Teissonnier, directeur au Grand-Séminaire. C'est un monument funéraire de la belle époque, comme l'indiquent les caractères. La *gens Sammia*, dans laquelle Allia Rusticilla était entrée par mariage, tenait un rang élevé dans la colonie, à en juger par les diverses charges qu'y ont occupées ceux de ses membres dont les noms nous ont été conservés par leurs *tituli*.

A l'occasion de cette inscription, M. Germer-Dorand donne quelques renseignements historiques sur l'époque où fut bâtie la première église de Saint-Césaire et sur sa reconstruction en 1666.

2. — *D(is) M(anibus). Statiae Deuteridi Statia Festa patronæ.*

« Aux dieux manes. Statia Festa à sa maîtresse Statia Dentéris ».

Cette inscription est gravée sur une dalle parfaitement intacte et assez élégamment ornée, trouvée dans la maison de M. Saturnin Guelle, rue d'Aquitaine, au pied du Mont-Duplan, ancien Puech-Jazieu; l'estampage m'en a été communiqué par M. Révoil. — Le nom de la *gens Statia* n'était connu jusqu'ici, dans nos recueils, que par une inscription découverte, en 1773, à Villetelle, localité comprise autrefois dans le diocèse de Nîmes et qui fait partie, depuis 1790, du département de l'Hérault, canton de Lunel. Le surnom *Deutéris* est à remarquer, d'abord comme fort rare (c'est le seul exemple que nous en connaissions); et ensuite parce qu'il est la traduction en grec du *cognomen* latin, si connu et si fréquent, de « Sécundilla ».

3. — *D(is) M(anibus) Hospitæ Secundus, et Julia, et.....*

« Aux manes d'Hospita, Connonius Sécundus, et Julia Connonia, et..... (à leur mère chérie) ».

La pierre est brisée par le bas, et la conjonction ET, qui termine la quatrième ligne, indique qu'une troisième personne s'était jointe à Connonius Sécundus et à Julia Connonia pour élever cette tombe à Hospita, leur mère. — Le nom d'Hospita, quoique rare, ne nous est pas inconnu : il se lit dans l'inscription du tombeau qu'elle avait fait élever à son mari, Q. Connonius Sécundus, inscription dont le texte nous a été conservé par Guiran, et qui nous fait connaître le nom de famille de Sécundus et de Julia. — L'estampage de cette inscription a été pris, par un élève de l'École Normale primaire, sur une pierre gisant dans un champ, au chemin d'Uzès, derrière le nouveau bâtiment de cette école.

Les découvertes intéressant la numismatique ancienne se bornent :

1° A une coloniale autonome de Nîmes trouvée dans le sol de la ville et remise par notre confrère, M. G. Balmelle, alors maire de Nîmes, à M. Germer-Durand pour le médailler de la bibliothèque. — C'est un petit bronze portant d'un côté le buste casqué du peuple de Némausus ; au revers, NEM. COL. La colonie personnifiée, tenant de la main droite une patère ; au-dessous de la patère, deux serpents agathodémons qui se dressent sur leur queue. — Mionnet a connu cette monnaie nimoise, et M. de La Saussaye l'a décrite, p. 156 de sa *Numism. de la Gaule Narb.*

2° A quatre deniers consulaires trouvés à l'enclos Gilly, noircis par l'action du feu, qu'ils ont dû subir avant leur enfouissement. Ces deniers, encore assez conservés pour pouvoir être classés, appartiennent aux familles *Cassia*, *Hostilia*, *Pompeia* et *Vibia*.

La sigillographie du moyen âge a fourni trois petits monuments :

1<sup>o</sup> Une bulle en plomb, portant d'un côté les armes de la famille des Baux : le cornet avec glands pendants, et à l'entour la légende : *sigillum BERTRANDI. DE. BAVCIO. PRINCIPVM. AVRASICE* ; — et de l'autre, une croix à branches égales, avec la légende : *sigillum. HOSPITALIS. SANCTI. IOHANNIS. AVRASICE*. Cette bulle, trouvée au pied de la tour de Bellegarde, à trois mètres environ de profondeur, a dû sceller une transaction intervenue, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, entre Bertrand III des Baux, prince d'Orange, et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem d'Orange.

2<sup>o</sup> Sceau du prieur de Saint-Martin-de-Vals. Autour d'un écu écartelé : aux 1 et 4 d'argent ; aux 2 et 3, de sable, on lit : *sigillum. PRIORIS. SANCTI. MARTINI. DEVAL. LIBVS* — L'église de Saint-Martin-de-Vals a laissé peu de traces dans les documents historiques du diocèse de Nîmes, auquel elle appartenait. Bâtie à l'origine au pied d'un plateau boisé des environs d'Alais, au hameau de Vals, elle fut détruite au XVI<sup>e</sup> siècle, et son vocable fut transporté à Arènes, village voisin, qui devint, dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, le centre du prieuré de *Saint-Martin-d'Arènes*.

3<sup>o</sup> Sceau de Pierre Roman. Dans le champ, un écu pointu portant deux têtes de coq adossées. Légende : *seel. PEIRE. ROMAN.* — L'écu portant les deux têtes de coq est reproduit sur le contre-sceau.

Ces deux matrices en bronze, provenant du cabinet de feu M. J. Canonge, font aujourd'hui partie de la collection de la Société archéologique de Montpellier.

M. Germer-Durand entretient encore l'Académie de deux inscriptions du moyen âge,

qui se trouvent actuellement dans l'église Saint-Paul, ancienne église des Cordeliers, à Beaucaire; — et de diverses estampilles de potier relevées par lui, soit sur des manches de grands vases, soit sur des fonds de poteries samiennes, trouvées à Nîmes pendant le premier semestre 1870.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Séance du 4 novembre 1871.*

Présents : MM. Révoil , *vice-président* ; Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Lenthéric, Verdier, Rédarès, PENCHINAT, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Il est donné lecture de la correspondance :

Par une lettre du 15 septembre dernier , M. le ministre de l'instruction publique a avisé l'Académie de la réception de 173 exemplaires de ses *Mémoires*, année 1868-1869 , et de la distribution qu'il en a faite aux diverses sociétés savantes.

Par une autre lettre du 19 du même mois , M. le ministre nous annonce une allocation de 400 fr. Notre trésorier a touché depuis lors cette somme. Le secrétaire a adressé au ministre les remerciements de l'Académie.

M. *Paul de Rouville* a écrit qu'il s'est mis en relation avec la famille de M. Emilien Dumas, à Sommières, et qu'il s'occupe activement de recueillir les documents nécessaires à la rédaction de la notice dont il a été chargé.

M. Dubois, juge de paix à Vallon , nous a adressé ses remerciements de notre envoi d'un exemplaire du dictionnaire topographique de M. Germer-Durand. Sa lettre nous annonce quelques découvertes archéologiques intéressantes , relatives aux *pierres à bassin*, dans



les hautes régions des départements de l'Ar-dèche, de la Haute Loire et de la Lozère.

M. Gougeon , secrétaire de la Société dunoise , en nous témoignant l'intérêt que lui a inspiré la lecture, dans nos *Mémoires*, de l'article de notre confrère M. Penchinat sur un ouvrage de M. Jules Lequier , intitulé *la Recherche d'une vérité*, nous a fait part de diverses réflexions critiques, relatives à certaines questions de *déterminisme* et de *liberté morale* soulevées par l'ouvrage et par l'article. La lettre de M. Gougeon est remise à M. Penchinat.

Une circulaire du préfet de police de la Seine, en date du 16 septembre dernier, sollicite, auprès des diverses sociétés savantes, l'envoi des ouvrages dont elles pourraient disposer en faveur d'une nouvelle bibliothèque qu'il s'agirait de former en remplacement de celle qui a été incendiée par l'insurrection de Paris.

Une circulaire de M. de Caumont, président de l'Institut des provinces de France , rappelle que les règlements de cette Société disposent qu'elle doit se recruter avec le concours de toutes les autres sociétés savantes. L'Académie du Gard est invitée en conséquence à désigner, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1872 , deux candidats de son choix pour les élections de l'année qui va commencer. L'Académie ajourne cette élection à une séance où les membres présents atteindront le nombre prescrit par le règlement de l'Institut des provinces.

Sur la communication et la proposition de deux de ses membres, l'Académie décide que ses registres mentionneront l'expression de ses regrets de la perte de M. le *baron de Rivière* , membre non-résidant, à Saint-Gilles ; et de M. *de Félice* , associé-correspondant, à Mon-

tauban, décédés l'un et l'autre pendant les vacances.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

*Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Caen*, 1870 et 1871, deux volumes.

*Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse)*, 5<sup>e</sup> année, 1867-1868.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, 6<sup>e</sup> année, 1869 ; 7<sup>e</sup> année, 1870.

*Société académique des sciences, arts, belles-lettres, etc., de Saint-Quentin*, travaux de 1869.

*Annales de l'Académie de la Rochelle*, 1868-69, n<sup>o</sup> 9.

*Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, tome xxxi<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie.

*Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1870, 14<sup>e</sup> volume de la 2<sup>e</sup> série.

*Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 1869, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, en deux cahiers.

*Journal des savants*, avril à août 1871, trois cahiers.

*Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère*, 1<sup>er</sup> volume, 4<sup>e</sup> livraison.

*Idem.*, 2<sup>e</sup> volume, 3<sup>e</sup> livraison.

*Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société de Valenciennes*, juillet-août 1871, deux cahiers.

*Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, bulletin de janvier à mai 1871, trois cahiers.

*Bulletin de la Société des sciences historiques*

*et naturelles de l'Yonne*, année 1870, 4<sup>e</sup> de la 2<sup>e</sup> série.

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, tome x, 1<sup>er</sup> trimestre de 1870-1871.

*Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, 2<sup>e</sup> semestre de 1869.

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, 1870.

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2<sup>e</sup> trimestre de 1871.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 1870-1871, 4<sup>e</sup> trimestre.

*Bulletin de la Société protectrice des animaux*, septembre 1871.

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire*, 1870, deux cahiers

*Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844*, tomes 71, 72, 73, et table des volumes 41 à 60.

*Acta universitatis Lundensis*, 1868. savoir :

*Theologi*, 1 volume in-4<sup>o</sup>.

*Philosophi, Sprakvetenskap och historia*, 1 volume in-4<sup>o</sup>.

*Mathematik och Natur Vetenskap*, 1 volume in-4<sup>o</sup>.

Aux ouvrages ci-dessus mentionnés et déposés sur le bureau, M. Liotard ajoute une brochure de M. A. Giraud-Teulon, associé-correspondant, intitulée : *Coriolan devant M. Mommsen*, et M. l'abbé Azaïs un ouvrage de M. Emm. des Essarts, professeur de rhétorique au Lycée de Nîmes, intitulé : *l'Hercule grec*, dont les auteurs font hommage à l'Académie.

Celle-ci charge MM. Liotard et Azaïs de leur adresser ses remerciements.

L'ordre du jour appelle la fixation du jour de l'élection de trois membres résidants, en remplacement des membres décédés ou démissionnaires. Sur la proposition de M. Germer-Durand, et pour assurer la présence d'un plus grand nombre de votants, l'élection est fixée au 2 décembre prochain.

Un membre informe l'Académie que le conseil général a délibéré de mettre en vente ce qui reste, à la préfecture, d'exemplaires du *Dictionnaire topographique du département du Gard*, de M. Germer-Durand. Or, au commencement de 1869, M. le préfet nous avait annoncé qu'une allocation de crédit votée par le conseil lui permettait d'étendre la distribution de cet ouvrage à tous les membres de l'Académie. Cette résolution est sortie à effet, à cette époque, pour les membres résidants, mais non pas pour les membres non-résidants. L'Académie charge son secrétaire de réclamer à la préfecture le complément de la distribution promise.

M. Flouest annonce la très prochaine exploration, par la commission spéciale nommée à cet effet, des grottes du Pont-du-Gard, avec l'autorisation et le bienveillant concours de M. Calderon, propriétaire. M. Ollier de Marichard, associé-correspondant, sera invité à faire partie de la commission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 18 novembre 1871.*

Présents : MM. Vignié, président la séance en l'absence de MM. Aurès et Révoil, empêchés; Jules Salles, l'abbé Azaïs, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Flouest, Dombre, Puech; de Clau-sonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre est lu et adopté.

Il est donné lecture de la réponse de M. le préfet à notre demande de 25 exemplaires du *Dictionnaire topographique* de M. Germer-Durand, pour être distribués aux membres non-résidants de l'Académie, avant toute mise en vente de cet ouvrage.

Cette réponse paraissant indiquer une méprise sur le caractère de notre réclamation, MM. Vignié et Penchinat sont invités à se rendre auprès de M. le préfet et de M. le président de la commission permanente, et à leur faire remarquer que le prélèvement des 25 exemplaires demandés ne serait que la réalisation d'une allocation remontant à 1868 et 1869, et bien antérieure par conséquent à la mise en vente récemment ordonnée par le conseil général.

M. Emile Bégin, membre de l'ancienne commission de surveillance de la bibliothèque du Louvre, aujourd'hui incendiée, a accompagné d'une lettre à l'Académie l'envoi d'une circulaire adressée par un comité fondateur

aux diverses sociétés savantes, pour réclamer leur concours à la reconstitution de ladite bibliothèque. Cette œuvre serait accomplie en dehors de l'action administrative. Le concours demandé aux sociétés consisterait essentiellement dans l'envoi de leurs mémoires et publications de tout genre. L'Académie charge son secrétaire de témoigner aux signataires de la circulaire sa sympathie pour leur entreprise. Elle invitera son bibliothécaire à leur envoyer les exemplaires des volumes de ses travaux qui pourront être disponibles.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

*Séance publique de l'Académie d'Aix, 1870.*

*Id. id. 1871.*

*Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre 1871.*

*L'Institut des provinces de France en 1872, brochure in-12.*

*Actes de l'Académie de Bordeaux, 3<sup>e</sup> série, 32<sup>e</sup> année, 1870.*

*Revue agricole, etc., de Valenciennes, septembre 1871.*

*Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de Poligny, 1871, nos 1 et 2.*

*Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 15<sup>e</sup> volume, 1869-1870.*

*Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1<sup>er</sup> semestre de 1871.*

*Smithsonian contributions to knowledge, volume xvii, 1870, 1 volume in-4<sup>o</sup>.*

*Id., 1871, 1 volume in-4<sup>o</sup>.*

*Annual report of board of regents of the Smithsonian institution, for the year 1868.*

*Id., for the year 1869.*

*Smithsonian miscellaneous collections*, volume VIII, janvier 1869.

*Id.*, volume IX, juin 1869.

*Proceedings of Boston Society of natural history*, volume XII, 1868-1869, pages 273 à 419.

*Proceedings of the same society*, 1869-1870, pages 1 à 368.

*Proceedings of the american academy of arts and sciences*, volume VIII, pages 1 à 136.

*Analytical alphabet of the central american language*, by Hermann Berendt, New-York, 1869.

*Historical notes of the earthquakes of New-England*, 1868-1869, by W. Brigham, une brochure in-4°.

*Report of the invertebrata of Massachussets*, by Augustus Gould, Boston, 1870.

*Address delivered on the centennial anniversary of the birth of Alexander von Humboldt*, under the auspices of the Boston society of natural history, by Louis Agassiz, Boston, 1869.

*Announcement of the Wagner free institute of science, for the collegiate year 1870-1871*, Philadelphia.

*Maps and colored section referred to the report of state geologist of Indiana*, 1869.

*Geological survey of Indiana*, 1869.

*Narrative of a journey to Musardu, the capital of the Western Mandingoes*, by Benjamin Anderson, New-York, 1870.

*Congressional directory for the third session of the forty first congress of the United-States of America*, by Perley Poore, Washington, 1871.

*Bulletin of the Musæum of comparative zoology, at Harward college, Cambridge, Mass*, nos 9 à 13.

M. Germer-Durand, notre bibliothécaire,

absent de la séance pour cause de santé, a envoyé à l'Académie les premiers exemplaires du nouveau volume de nos *Mémoires*, 1869-1870, dont l'impression lui avait été confiée. Ce volume clôt la période décennale écoulée de 1861 à 1870, et l'Académie y a vu avec plaisir l'insertion d'une table de ses travaux pendant ces dix années, rédigée avec soin et exactitude, sur le modèle de celles que nous avons dues au labeur de notre excellent M. Pagézy. Sur la proposition de son président et de son secrétaire, l'Académie vote des remerciements à M. Germer-Durand pour cette utile continuation, dont il a assumé toute la peine.

Il sera pourvu comme de coutume, par les soins et sous la direction de M. Liotard, à la distribution et à l'expédition des exemplaires du nouveau volume.

M. Albert PUECH lit la première partie d'un travail intitulé : « De l'homme, à propos du dernier ouvrage de Darwin ».

Dans cette introduction, l'hypothèse sur l'origine des espèces est exposée avec soin et signalée dans ses détails principaux. La variabilité des animaux et des plantes est établie par de nombreux exemples ; la lutte pour la vie, la sélection naturelle sont reconnues en principe ; mais des réserves sont faites à l'endroit du rôle attribué à l'hérédité, à l'endroit de cette multiplication des différences par la voie de la génération. A en juger par ce qui se passe tous les jours, l'auteur serait disposé à admettre le contraire, et il cite, à l'appui, des faits empruntés aux races domestiques. Les innombrables variétés obtenues par les croisements, la sélection ou la culture n'ont en général qu'une existence factice ; et, laissées à elles-mêmes, elles s'effacent presque toujours,



soit par défaut de fécondité, soit par l'effet de la loi d'atavisme, qui, au bout de quelques années, fait surgir à nouveau les types momentanément éteints.

« Bien plus, dit M. Puech, même sous l'action de l'homme, ces retours en sens inverse se produisent, déjouant ainsi les espérances les mieux fondées.

« Les mécomptes qui ont suivi les essais variés de croisements ne tiennent pas à d'autres causes et ne peuvent être différemment interprétés. Pour ne parler que des exemples les plus célèbres, qui ne connaît la mésaventure de MM. Yvart et Malingier, lesquels avaient croisé, le premier, la brebis mérino avec le bélier *dishley* ; le second, la brebis bérichonne avec le bélier *new-kent* ? Grâce à des soins bien entendus, à une gymnastique appropriée, ils croyaient avoir fondé une race nouvelle ; et la presse spéciale célébrait les mérites de cette création, lorsqu'au bout de quelques années on s'est aperçu qu'on avait chanté trop tôt victoire. En effet, par la marche du temps, les types intermédiaires avaient disparu et les produits résultant de ce métissage avaient repris, les uns, le cachet paternel ; les autres, le cachet maternel. En d'autres termes, les caractères propres à la souche originelle avaient reparu, démontrant par ce retour en arrière la loi de permanence des types primordiaux.

« Cette faculté d'atavisme, ou de retour vers un ancêtre plus ou moins éloigné, a été surtout bien étudiée par les médecins. Elle a été maintes fois constatée chez l'homme ; et elle est, avec l'hérédité directe, dont elle est un mode particulier, la sauvegarde de la pureté des espèces et le contrepoids naturel de la flexibilité des formes.

« A moins de fermer les yeux à la lumière,

on comprend toute la portée de cet argument ; si la transmission héréditaire ne multiplie pas les différences acquises accidentellement, si les formes primordiales sont condamnées à se reproduire dans toute leur intégrité, l'hypothèse de Darwin manque de son *substratum* le plus solide et le plus efficace pour arriver à l'idée du transformisme. La lutte pour la vie aura beau supprimer les faibles et produire une sélection relative, les forts auront beau s'accoupler entr'eux, les êtres qui en proviendront seront forcément semblables à leurs aïeux.

« En résumé, les variations individuelles sont un fait, la lutte pour la vie est une loi, la sélection naturelle est une conséquence nécessaire de cette loi ; mais ce qui n'est point un fait, ce qui n'est point une loi, ce sont les déductions tirées de ces principes, c'est cette mutabilité de l'espèce qui inspire chaque page, qui est le fond de l'œuvre et qu'on ne voit jamais. Pour ainsi parler, c'est le personnage important de la pièce, mais c'est aussi le personnage éternellement absent ; aussi, au sortir de la représentation on se demande s'il existe réellement, s'il n'est pas une création chimérique de l'auteur ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 2 décembre 1871.*

Présents : MM. Aurès , *président* ; J. Salles, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Bruu, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Dombre, Gouazé, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre est lu et adopté.

M. Ernest Roussel a écrit pour expliquer que les suites d'un accident grave l'empêcheront, pendant quelque temps encore, d'assister aux séances, et pour exprimer à l'Académie ses regrets de cette absence forcée.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

*Publications de la Société archéologique de Montpellier*, n° 33.

*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, savoir :

27<sup>e</sup> volume de la collection, 2<sup>e</sup> partie.

28<sup>e</sup> id. id. séance publique du 21 décembre 1869.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, octobre, novembre et décembre 1869.

*Bulletin de la Société dunoise*, octobre 1870.

*Société de statistique de Marseille*, procès-verbal de la séance du 5 octobre 1871.

M. Penchinat rend compte de sa mission et de celle de M. Viguié auprès de M. le préfet

et des membres de la Commission permanente. Il informe l'Académie que tout est expliqué, et qu'il est parfaitement entendu que les 25 exemplaires du *Dictionnaire topographique* de M. Germer-Durand, réclamés par elle, devront être prélevés et lui seront envoyés avant toute mise en vente.

Avant de passer au scrutin pour la nomination de trois membres résidants, fixée à aujourd'hui dans la séance du 4 novembre, M. le président fait observer que la nomination de M. Courcière au poste d'inspecteur d'Académie à Alger le fait passer de droit de la classe de membres résidants à celle des membres honoraires, et qu'en conséquence il y a une quatrième place vacante. Sur sa proposition, l'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir, sans plus d'ajournement, au remplacement de M. Courcière, et elle fixe à quatre semaines à partir de ce jour le délai pendant lequel les propositions de candidatures pourront être inscrites sur le registre, conformément à l'article 21 du règlement.

Sur l'observation du secrétaire que les décès annoncés dans la séance du 15 avril dernier ont laissé deux places de membres non-résidants vacantes (1), et sur la proposition de M. Germer-Durand, l'Académie décide également

(1) C'est par erreur que le procès-verbal du 15 avril a mentionné trois places vacantes. M. le docteur *Serre*, dont il y est question, était devenu membre honoraire à la fin de 1863. Sa mort, survenue au mois d'août 1870, n'a donc ouvert aucune vacance parmi les membres non-résidants, et il n'y avait à pourvoir, au mois d'avril dernier, qu'à deux places de cette catégorie. Depuis lors, le décès de M. le baron de *Rivière* a créé un nouveau vide.

qu'il y a lieu de pourvoir à ces deux vacances, et elle fixe à quatre semaines à partir de ce jour, comme pour les précédentes, le délai pendant lequel les propositions de candidatures pourront être inscrites sur le registre.

L'ordre du jour appelle la nomination de trois membres résidants, en remplacement de MM. Pagézy, de La Farelle et Deloche. Deux premiers scrutins individuels donnent successivement à M. *Pelon*, président de chambre à la cour d'appel, et à M. *Jean Gaidan*, ancien directeur du Comptoir d'escompte, la presque unanimité des voix. La troisième élection, pour le remplacement de M. Deloche, est ajournée à quinzaine.

MM. *Pelon* et *Gaidan* sont proclamés membres résidants de l'Académie. Le secrétaire est chargé de les aviser de leur élection.

Il est procédé à un autre scrutin relatif à la désignation de deux candidats au titre de membres de l'Institut des provinces, pour les élections de l'année qui va commencer, selon la circulaire de M. de Caumont, directeur de la Société, du 7 octobre dernier. Les deux noms qui sortent de l'urne sont ceux de M. le président *Aurès* et de M. *Germer-Durand*, bibliothécaire. Le secrétaire est chargé d'aviser M. de Caumont de cette désignation, et de l'accompagner d'une double note mentionnant les titres et les services des deux candidats.

M. L. **PENCHINAT** donne lecture d'une étude tendant à établir que le progrès, chez les nations et dans la société, dépend bien plus du développement moral que de l'avancement scientifique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Séance du 16 décembre 1871.*

Présents · MM. Aurès, *président* ; Dumas, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Vignié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Gouazé, Puech, Pelon, Gaidan, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

M. Révoil, vice-président, a chargé M. Germer-Durand d'exprimer à l'Académie ses regrets d'être empêché par des affaires urgentes d'assister à la séance de ce jour.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est lu et adopté.

M. le président exprime à MM. Pelon et Gaidan, nouvellement élus, la satisfaction qu'éprouve l'Académie à les voir prendre place dans ses rangs, et les assure de la sympathie qu'ils trouveront chez leurs confrères. MM. Pelon et Gaidan remercient M. le président de sa bienveillante allocution, et s'estiment heureux d'avoir été admis dans le sein de la Compagnie. Il est donné lecture de la lettre que M. Gaidan avait déjà écrite au secrétaire pour lui faire connaître son acceptation et pour exprimer ses sentiments de gratitude.

M. Germain, professeur d'histoire et doyen de la faculté des lettres de Montpellier, a chargé M. Germer-Durand de faire hommage en son nom à l'Académie de deux mémoires in-4°, intitulés, l'un, *la Renaissance à Montpellier*,

*étude historique d'après les documents originaux ; l'autre , l'Alliance franco-danoise au moyen age.* M. Germer-Durand est chargé d'adresser à M. Germain les remerciements de l'Académie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

*Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, années 1871 et 1872, 20<sup>e</sup> livraison.

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 1871.

*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2<sup>e</sup> série, tome v, 2<sup>e</sup> livraison.

*Catalogue des brevets d'invention*, année 1870, numéros 4 à 12, en 6 cahiers.

*Société de statistique de Marseille*, procès-verbal de la séance du 9 novembre 1871.

L'ordre du jour appelle, par renvoi de la séance précédente, la nomination d'un membre-résidant à la place de M. Delcche.

Le dépouillement du scrutin ouvert à cet effet, donne la presque unanimité des suffrages à M. Victor Faudon, conseiller à la cour d'appel.

M. Victor Faudon est en conséquence proclamé membre-résidant de l'Académie. Le secrétaire est chargé de l'aviser de sa nomination.

M. AURÈS lit à l'Académie le premier chapitre de ses *Nouvelles recherches sur le trucé des fosses mariennes*.

Persuadé que toutes les résolutions de Marius ont été basées, quelles qu'elles puissent être en définitive, sur des considérations purement stratégiques, l'auteur s'applique à rechercher, avant tout, dans cette première par-

tie de son travail, quelle était exactement, au moment de l'invasion des Cimbres et des Teutons, la topographie réelle de la contrée que l'armée romaine se trouvait chargée d'occuper et de défendre, et il établit ainsi :

1° Qu'une ligne continue d'étangs profonds s'étendait, à cette époque, entre le Rhône et la Crau, depuis le *Castelet* et *Montmajour*, qui étaient alors des îles, jusqu'au golfe de Fos, avec lequel ces étangs communiquaient par le *Gran du Galejon* :

2° Qu'ils recevaient naturellement toutes les eaux pluviales de la contrée et toutes celles qui provenaient des débordements du Rhône et de la Durance ; mais qu'il n'existait, malgré cela, aucune communication directe entre eux et le Rhône ; tandis que, au contraire, une dérivation de la Durance, connue, pendant tout le moyen âge, sous le nom de *Duransole* (petite Durance), y versait ses eaux d'une manière continue ;

3° Enfin, que la profondeur de ces étangs suffisait alors pour rendre très-salubre un territoire qui ne doit son insalubrité actuelle qu'à l'existence des marais qui se sont substitués peu à peu aux étangs, dans la suite des siècles, par l'effet naturel des dépôts de sable et de limon que les inondations y introduisent sans cesse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



*Séance du 30 décembre 1871.*

Présents : MM. Révoil, *vice-président* ; Teulon, Dumas, Salles, Germer-Durand, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Rédarès, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est lu et adopté.

M. le président souhaite la bienvenue à M. M. *Victor Faudon*, nouvellement élu, et l'invite à prendre la place où les suffrages de la Compagnie l'ont appelé. M. Faudon remercie M. le président et exprime sa gratitude à l'Académie du choix dont il a été l'objet.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. de Caumont a fait l'accueil le plus sympathique aux candidatures que nous lui avons adressées de MM. Aurès et Germer-Durand pour l'Institut des provinces de France.

M. Bégin, membre du Comité de reconstitution de la Bibliothèque du Louvre, remercie l'Académie de l'empressement qu'elle a mis à accueillir la demande qu'il nous avait adressée des volumes disponibles de nos Mémoires pour cette bibliothèque.

M. Dureau de la Malle, à Paris, demande une note de nos travaux pendant les deux dernières années, pour lui servir d'éléments de rédaction d'un bulletin bibliographique faisant

partie d'une nouvelle revue scientifique, où il doit analyser une certaine nature de travaux insérés dans les recueils des sociétés savantes. Il demande également, en vue du même but, un exemplaire de notre dernière table décennale récemment publiée. L'Académie charge M. Liotard d'envoyer à M. Dureau de la Malle le volume de 1869-70 où se trouve ladite table décennale, et le volume précédent.

M. Cazalis-Fondouce, associé-correspondant, a fait hommage à l'Académie des numéros 23 et 24 de la *Revue scientifique de la France et de l'étranger*, où il a inséré un compte-rendu de la session que le Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques a tenue à Bologne (Italie), en octobre dernier. Les remerciements de l'Académie seront consignés au procès-verbal.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, 1871, nos 3 et 4.

*Revue des Sociétés savantes des départements*, octobre, novembre, décembre 1870.

*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille*, année 1870-1871.

*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 11<sup>e</sup> année, 1870.

*Journal des Savants*, octobre et novembre 1871.

M. Charles LIOTARD, qui s'était chargé de rédiger une notice biographique sur M. le colonel *Pagézy*, s'acquitte de cette mission en faisant à l'Académie un récit qu'il divise en trois périodes, où il passe successivement en revue tous les actes de la longue carrière de notre collègue.

La première partie comprend les services

militaires du colonel de 1808 à 1843, soit dans la vie active extérieure, soit dans les bureaux de l'administration centrale au ministère de la guerre.

La deuxième partie présente le tableau de sa vie privée, pendant une longue retraite, de 1843 à 1871, consacrée à des études d'économie politique et de statistique.

Enfin, M. Liotard, entrant dans des détails plus intimes, fait revivre, en les retraçant avec une fidélité pleine d'intérêt, la physionomie originale et les qualités aimables qui avaient rendu M. Pagézy si cher à la Compagnie.

Ce travail, dicté par l'amitié, a été écouté avec une vive sympathie.

M. GERMER-DURAND termine la séance en lisant à l'Académie un résumé des découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard, par suite des fouilles entreprises pour travaux publics pendant la 2<sup>e</sup> semestre de 1870.

Notre confrère entretient, en premier lieu, l'Académie, d'une inscription du xiv<sup>e</sup> siècle, en languedocien, dont l'estampage en plâtre lui a été remis par notre associé-correspondant, M. Gr. Charvet, vice-président de la Société scientifique et littéraire d'Alais. Cette inscription, découverte par M. Charvet dans le mur d'une maison, au quartier de Bouzac, au nord de la ville d'Alais, offre de grandes difficultés de lecture, tant à cause de l'écriture que de l'orthographe et de la ponctuation employées par l'ouvrier qui l'a gravée sur la pierre. Toutefois, en associant leurs efforts, MM. Germer-Durand et Charvet sont parvenus à la déchiffrer complètement.

En voici le texte :

+ Anno : d(omi)ni : millesimo III. (c.) cicanta e sint : de abrial lo vinteme gor.

† Mestre : i : de Peirabela : † : e son vailet  
Andre Aufle an bastit aquet : ostal : amen.

Traduction :

« L'an du Seigneur mil trois cent cinquante  
et cinq, d'avril le vingtième jour.

» Maître Jean de Peirabelle et son aide An-  
dré Aufle (?) ont bâti cette maison. Amen ».

M. Germer-Durand pense que la maison bâ-  
tie, en 1355, par le « maître de pierres » Jean  
de Peirabelle n'est autre chose que la léprose-  
rie d'Alais, qui se trouvait précisément située  
au quartier de Bouzac, sur les bords du Gra-  
bien ; et que l'inscription retrouvée par M.  
Charvet donne la date de la construction de  
cette maladrerie, qui fut achevée le 20 avril  
1355. — Au moyen d'un « Sommaire de re-  
connaissances des chapelles Saint-Michel-de-  
Conilhères, Sainte-Anne et Sainte-Lucie », qu'il  
a rencontré aux archives départementales du  
Gard, notre confrère constate ensuite l'exis-  
tence à Alais, pendant tout le xv<sup>e</sup> siècle,  
d'une famille d'artisans, de laboureurs et de  
marchands portant le nom de Peirabelle.  
Dans deux de ces actes, figure un *Jean  
Lautier, dit de Peirabelle*, cordonnier. Il en  
conclut : 1<sup>o</sup> que le nom de *Peirabelle* est un  
nom d'origine, et non pas un nom de famille ;  
2<sup>o</sup> que le « maître de pierres » Jean de Peira-  
belle de 1355 devait s'appeler, comme son des-  
cendant de 1436, Jean Lautier ; et que, à  
l'exemple des artisans de cette époque, il avait  
adopté pour distinctif le nom de son lieu d'ori-  
gine, et s'était appelé, comme sur l'inscrip-  
tion, *Jean de Peirabelle*. Il n'existe qu'une lo-  
calité en France qui porte ce nom ; c'était,  
avant 1790, un simple hameau de la paroisse  
de Coucouron, diocèse de Viviers ; ce n'est  
plus aujourd'hui qu'une auberge perdue sur  
les plus hautes montagnes du Vivarais,

mais qui a acquis, depuis 1834, une triste célébrité dans les annales du crime, l'auberge de Peirabeille. C'est là que, pendant vingt-cinq ans, l'aubergiste Blanc et sa femme ont assassiné, pour les dépouiller, les malheureux voyageurs qui venaient y chercher un abri.

La léproserie d'Alais ne paraît pas avoir laissé plus de traces dans l'histoire locale que sur le sol où elle s'élevait autrefois. M. Germer-Durand a recueilli, dans le « Sommaire de reconnaissances » dont il a été question, la mention de deux propriétés rurales dont la directe lui appartenait, toutes deux situées dans la paroisse de Saint-Alban, annexée aujourd'hui à la commune de Saint-Privat-des-Vieux. Il fait appel à nos confrères de la Société d'Alais pour rechercher les documents relatifs à cet établissement charitable, et (s'il est possible) en reconstituer l'histoire.

2. — M. H. Londès, maire de Bezouce, a fait don à M. Flouest, en août 1870, d'un petit autel votif trouvé sous le radier de l'aqueduc, dans la partie qui traverse cette commune. Voici l'inscription qu'il porte :

*Castoris Quintina, (As)teris fil(ia), v(otum) s(olvit) l(ibera) m(ente).*

« Quintina, fille d'Aster, s'empresse d'accomplir le vœu qu'elle avait fait aux Castores », c'est-à-dire à Castor et à Pollux.

Deux lettres ont été emportées, qui composaient la syllabe initiale du nom du père de Quintina. M. Germer-Durand les a suppléées de la façon qui lui a paru le plus vraisemblable. Quant à la forme du datif pluriel, CASTORIS pour CASTORIBVS, c'est la première fois qu'il la rencontre ; mais il y trouve un analogue dans MATRIS pour MATRIBVS, dont on a plusieurs

exemples, un notamment dans les inscriptions lyonnaises (Boissieu, I, 45, p. 62).

3. — Il s'occupe ensuite de trois inscriptions trouvées à Calvisson, et qui ont été relevées par notre confrère M. Flouest. Le texte de l'une d'elles, la plus importante, a déjà été donné, mais imparfaitement, dans nos *Mémoires* (1863-64, p. 87). Le voici, relevé sur l'estampage.

T. IVL. AVITI  
VICINI. AR  
ANDVNICI  
P O S

*(Dis manibus) T(it)i Iul(ii) Aviti Vicini Arandunici pos(uerunt).*

« Aux manes de Titus Julius Avitus, les Aranduniciens, ses voisins (?), ont élevé ce tombeau ».

Nous connaissons déjà un Avitus Julius, nommé dans l'épithaphe de sa fille Julia Paterna (Ménard, VII, p. 361). Serait-ce le même personnage que ce T. Julius Avitus, à qui les Aranduniciens, en reconnaissance sans doute de quelque grand service rendu, ont élevé le tombeau dont nous venons de donner l'inscription ? Ce qui fait l'intérêt de cette inscription, c'est la présence de l'ethnique ARANDVNICI, appellation toute celtique, à l'exception de la terminaison, et dont on remarquera l'analogie avec ARECOMICI et ARNEMETICI, deux autres ethniques appartenant à notre pays.

Voici le texte et la traduction des deux autres inscriptions, qui sont inédites :

*D(is) M(anibus) Marciae Tertullae heredes.*

« Aux manes de Marcia Tertulla ses héritiers ont élevé ce tombeau ».

.....s sibi et Lutoniae, (ux)ori.

« N. a élevé ce tombeau pour lui-même et pour sa femme Lutonia ».

4. — Les communications de M. Germer-Durand relatives à la numismatique nous font connaître qu'un écu d'or de François I<sup>er</sup>, trouvé dans une cave de la maison Bompar, rue Saint-Castor, a été acquis pour le médailleur de la ville, ainsi qu'une pièce d'argent de Pierre d'Aragon, trouvée à Vauvert en démolissant un vieux mur.

Une matrice de sceau en bronze, découverte aux environs de l'église détruite de Saint-Georges de Gévolon, sur le territoire de la commune de Fournès, et communiquée par M. Charvet, n'est qu'un sceau de particulier portant en légende le nom de *Guillaume Tiré* et ayant pour armoiries trois tourteaux, deux en chef et un en pointe, séparés par une fasce.

Un méreau en plomb, recueilli par M. l'abbé Azais, porte, d'un côté, la légende : CHRIST. SOLEIL. DE. IVSTICE, avec un cœur percé de quatre poignards et reposant sur un soleil ; et au revers : COL-NEM, au dessus d'un crocodile marchant à droite, au pied d'un palmier. Il est évident que ce méreau appartenait à une corporation religieuse de Nîmes. La légende en français fait penser à M. Germer-Durand que c'est une corporation protestante qui a émis ce méreau, dont le style, d'ailleurs, indique le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

Un certain nombre de monnaies romaines, en général des moyens bronzes du haut empire, ont été fournies par les tranchées du Cours-Neuf, exécutées au mois de décembre 1870.

5. — Des estampilles de potier ; — des inscriptions à la pointe sur des bords ou des panses de vases ; — une statuette en marbre blanc, qui paraît représenter un de ces génies assis sur des dauphins et qui ont leur place dans la décoration des édifices balnéaires ; — et enfin quatre inscriptions, déjà connues comme ayant été découvertes à Nîmes à diverses époques, et qui viennent d'être retrouvées au domaine de Bions, près de Bellegarde, tels sont les divers objets étudiés ensuite par M. Germer-Durand.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---